FEDERATION NATIONALE DE L'INDUSTRIE HÔTELIERE
DE COTE D'IVOIRE

EVALUATION DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES PME

SECTEUR DU TOURISME ET DES LOISIRS

Rapport final

Avril 2020

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE 6

INTRODUCTION 8

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET DISPOSITIF FISCAL 10

1.1. Cadre réglementaire et institutionnel 10

1.2. Dispositif fiscal 11

1.3. Missions du Ministère du Tourisme et des Loisirs 12

1.4. Organisation et Mission de la FNIH-CI 13

2. ASPECTS METHODOLOGIQUES 14

2.1. Objectifs 14
2.1.1. Objectif général 14
2.1.2. Objectifs spécifiques 14

2.2. Résultats attendus 14

2.3. Revue documentaire et entretien avec des personnes ressources 15

2.4. Plan de sondage 15
2.4.1. Univers de l'étude (couverture) 15
2.4.2. Base de sondage 15
2.4.3. Type d'échantillonnage 16
2.4.4. Echantillon 17
2.4.5. Extrapolation des données 18

2.5. Collecte des données 18
2.5.1. Outils de collecte 18
2.5.2. Collecte et transmission 18
2.5.3. Contrôle de qualité 19

2.6. Saisie et traitement des données 19
2.6.1. Saisie des données 19
2.6.2. Traitement des données 19

2.7. Limites de l'étude 19

3. EVALUATION DES IMPACTS NEGATIFS 20

3.1. Profil des acteurs du secteur 20
3.1.1. Taille des entreprises 20
3.1.2. Activités et chaîne de valeur majeure 21
3.1.3. Potentiel économique 22
3.1.4. Régime fiscal et forme juridique 23

3.1.5. Focus sur les acteurs informels du secteur 24
3.1.6. Répartition spatiale des entreprises du secteur 24
3.1.7. Typologie des emplois et salaires 25
3.1.8. Atouts et potentialités des PME du secteur 26
3.1.9. Faiblesses et menaces PME du secteur 26

3.2. Indicateurs et Chiffres clés de l'étude 27
3.2.1. Indicateurs liés à la capacité et à la tranche tarifaire 27
3.2.2. Indicateurs liés à la situation actuelle des entreprises 28
3.2.3. Chiffres comptables et taxes 29
3.2.4. Chiffres liés aux crédits et dettes 30

3.3. Impact sur le plan économique 31
3.3.1. Perte de chiffre d'affaires 31
3.3.2. Risque d'étranglement lié à l'impact sur le ratio de personnel 33
3.3.3. Risque lié à la mortalité des acteurs 34

3.4. Impact au niveau social 36
3.4.1. Salariés impactés et risque d'augmentation du taux de chômage 36
3.4.2. Effets indirects liés à la perte d'emplois directs 36

3.5. Impact sur le rendement fiscal et des collectivités 37
3.5.1. Amoindrissement de l'assiette fiscale 37
3.5.2. Risque d'accroissement de la fraude fiscale 37
3.5.3. Risque de baisse des recettes des collectivités territoriales 37

3.6. Besoin de financements 38

4. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS 39

4.1. Constats et impacts significatifs 39

4.2. Recommandations prioritaires 40

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 42

ANNEXES 43

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la base de sondage par source de données et strate 16
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon par sous-secteur, taille et zone géographique 17
Tableau 3 : Nombre d'emplois directs global et salaires moyens par secteur d'activité 25
Tableau 4 : Indicateurs liés à la capacité et à la tranche tarifaire par sous-secteur 27
Tableau 5 : Situation actuelle des PME du secteur (après les mesures du Gouvernement) 28
Tableau 6 : Chiffres comptables par secteur d'activité au niveau national, estimation 29
Tableau 7 : Crédits et dettes du secteur au niveau national, estimation (en millions de F CFA) 30
Tableau 8 : Perte de CAHT par secteur d'activité, mars à juin 2020 par rapport à 2019 31
Tableau 9 : Perte de CAHT selon la taille des PME, mars à juin 2020 par rapport à 2019 32
Tableau 10 : Comparaison du Ratio de charges du personnel (période post-crise & pré-crise) 33
Tableau 11 : Variation du niveau de salaires, variation mars à juin 2020 par rapport à 2019 36
Tableau 12 : Variation des recettes fiscales du secteur, mars à juin 2020 par rapport à 2019 37
Tableau 13 : Besoins de financements des PME du Tourisme et Loisirs au niveau national 38

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des PME du secteur Tourisme et Loisirs selon la taille 20
Graphique 2 : Chaîne de valeur majeure dans les branches des PME du secteur 21
Graphique 3 : Répartition des parts de marchés selon la taille pour le secteur et par sous-secteur 22
Graphique 4 : Répartition des acteurs du secteur selon le régime fiscal, puis la forme juridique 23
Graphique 5 : Répartition spatiale des PME du secteur 24
Graphique 6 : Réparation des emplois selon le genre et par secteur d'activité 25
Graphique 7 : Situation actuelle des PME du secteur (en activité, fermé) 28
Graphique 8 : Chiffres comptables par secteur d'activité au niveau national, estimation 30
Graphique 9 : Projection sur 1 an (jusqu'en fin mars 2021) des pertes de CAHT par activité 32
Graphique 10 : Analyse comparée (pré-crise / post-crise) du ratio de charges du personnel 34
Graphique 11 : Tranche d'âge des PME du secteur (année de création) 35
Graphique 12 : Situation des PME suivant l'âge (année de création) par secteur d'activité 35

SIGLES ET ABREVIATIONS

APV	:	Association des Professionnels du Voyage en Côte d'Ivoire
Art.	:	Article
BIC	:	Bénéfices Industriels et Commerciaux
CAHT	:	Chiffre d'Affaires Hors Taxes
CC	:	Compte Contribuable
CCI-CI	:	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA	:	Communauté financière africaine
CGA	:	Centre de Gestion Agréé
CGECI	:	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire - Patronat ivoirien
CGI	:	Code Général des Impôts
CIE	:	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CNPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COVID-19	:	Pandémie à Coronavirus 2019
DFE	:	Déclaration Fiscale d'Existence
DGI	:	Direction Générale des Impôts
FAASI	:	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel, COVID-19
FDT	:	Fonds de Développement Touristique
FIPME	:	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
FNIH-CI	:	Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire
FSPME	:	Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, COVID-19.
GE	:	Grande Entreprise
IATA	:	Association Internationale du Transport Aérien
INS	:	Institut National de la Statistique
IS	:	Impôt Synthétique
LPF	:	Livre de Procédures Fiscales
ME	:	Moyenne Entreprise
N		Taille globale de l'échantillon
NCC	:	Numéro de Compte Contribuable
Ns		Taille de l'échantillon par strate
OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économiques
PE	:	Petite Entreprise
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PRS	:	Plan de Riposte Sanitaire
PSESH	:	Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RCCM	:	Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
RNI	:	Réel Normal d'Imposition
RSI	:	Réel Simplifié d'Imposition
RUPACI	:	Restaurateurs Unis et Professionnels Associés de Côte d'Ivoire
SA	:	Société Anonyme
SARL	:	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SNC	:	Société en Nom Collectif
SODECI	:	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
TC	:	Taxe Communale
TDT	:	Taxe pour le Développement Touristique
TPE	:	Très Petite Entreprise
TSE	:	Taxe Spéciale d'Equipement
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée

GLOSSAIRE

MOTS CLES DU SECTEUR D'ACTIVITE

Agence de tourisme : entreprise commerciale qui se livre, de façon permanente, aux opérations consistant en l'organisation ou en la vente de circuit et de séjours individuels ou collectifs ainsi que tous services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours touristiques.

- ***Tour Operator, Tour Opérateur ou Voyagiste :*** entreprise commerciale dont l'activité est de concevoir et de fabriquer, de façon habituelle, des produits touristiques et de les vendre principalement en qualité de grossiste, à forfait ou à la commission ;

- ***Agence de voyages ou Réceptif :*** entreprise commerciale dont l'activité est d'organiser et de vendre, de façon habituelle, au public directement, à forfait ou à la commission, des voyages, des circuits et des séjours individuels ou collectifs, ainsi que toute activité s'y rattachant ;

- ***Bureau de voyages :*** entreprise commerciale dont l'activité principale est la délivrance des titres de transport pour le compte d'un ou plusieurs transporteurs de voyageurs. Il délivre également des titres d'accès aux sites touristiques et aux évènements de natures diverses.

Auberge : établissement d'hébergement constitué d'appartements dotés d'équipements nécessaires pour les commodités d'habitation et de service de l'hébergement. Elle s'intègre dans un site ou dans un environnement extérieur.

Etablissement de tourisme : établissement créé en vue de fournir au public des prestations d'hébergement, de restauration, de loisirs, de détente, de transport et des informations sur les activités touristiques. *Ne sont pas considérés comme établissements de restauration touristique, les restaurants universitaires, les cantines, les restaurants dans les clubs privés, les hôpitaux et tous les restaurants affectés à la restauration de contingents particuliers (Article 30 du Code du Tourisme).*

Hôtel : établissement commercial d'hébergement classé qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage ou pour un séjour à la journée, à la semaine ou au mois, mais, sauf exception, elle n'y élit pas domicile.

Maquis : établissement de spécialités ivoiriennes ou africaines, de structures légères fournissant des prestations de nourriture et de boisson à consommer sur place moyennant paiement.

Motel : établissement d'hébergement situé à proximité d'un axe routier hors des agglomérations ou à leur périphérie. La clientèle est généralement composée d'automobilistes de passage.

Restaurant : établissement qui sert au public moyennant paiement des prestations de nourriture ou de boisson à consommer sur place.

Restauration rapide : mode de restauration dont le but est de faire gagner du temps au client en lui permettant d'emporter rapidement les plats commandés et ce, pour un prix généralement moindre que dans la restauration classique.

Tourisme : les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs.

Village de vacances : Tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs selon un prix forfaitaire comportant la nourriture de repas ou de moyens individuels pour les préparer à l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs, sportives et culturelles.

MOTS CLES UTILISES DANS LA METHODOLOGIE

Base de sondage : C'est la base de données qui sert de support au tirage de l'échantillon. Cette base contient des informations préalables, notamment d'identification, issues d'une enquête spécifique (données primaires) ou par voie administrative (données secondaires).

Echantillon : Sous-ensemble représentatif de l'univers sur lequel on effectue une enquête afin de tirer des résultats et conclusions pouvant s'appliquer à l'ensemble de la population cible totale étudiée.

Echantillon représentatif : Echantillon possédant les mêmes caractéristiques, surtout celles pouvant influencer les résultats (dans notre étude, secteur d'activité, taille, zone géographique, régime formel ou informel, etc.) que la population totale que l'on souhaite étudier.

Echantillonnage stratifié : Dans un sondage, lorsque des sous-populations (dans notre étude, les secteurs d'activités) varient au sein d'une population générale, il est conseillé de sélectionner un échantillon au sein de chaque sous-population (ou strates) afin de minimiser les biais liés à l'extrapolation.

Extrapolation : utilisation d'une règle empirique ou principe par lequel les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon sont généralisés à la population étudiée dans son ensemble. Elle s'appuie sur un ensemble de procédés visant à calculer des pondérations ou des coefficients d'extrapolation qu'on applique à chaque strate en fonction de la variable sur laquelle l'on veut faire l'extrapolation, car les coefficients varient en fonction des variables et des strates.

Plan de sondage : Plan décrivant la méthodologie d'échantillonnage utilisée pour sélectionner un échantillon. Il se compose de toutes les étapes à suivre pour la détermination de l'échantillon et influe sur la qualité des estimations produites et les coûts de l'enquête.

Univers : couverture ou population cible ou population de référence de l'étude auquel les données obtenues sur un échantillon peuvent être généralisées.

INTRODUCTION

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, la Côte d'Ivoire fait face à la propagation de la maladie à coronavirus (Covid-19) qui constitue un défi de santé publique à l'échelle de la planète. Cette pandémie, présente dans la quasi-totalité des pays (environ 200 pays touchés), continue de progresser aussi bien en territoire qu'en nombre de cas confirmés et de décès.

Face à cette situation d'urgence sanitaire mondiale, les pays ont pris des mesures de prévention allant des plus souples aux plus restrictives afin de briser la chaîne de transmission de la maladie.

L'Etat ivoirien (à travers le Conseil national de Sécurité, le Gouvernement, les Ministères, etc.), a pris un ensemble de mesures drastiques contraignant plusieurs entreprises à procéder à des mises en sommeil ou à des fermetures temporaires de leurs activités. Ces dispositions engendrent forcément un impact négatif qui est déjà perceptible sur l'économie nationale par la baisse d'activités et de transactions. De nombreux secteurs clés de l'économie sont touchés, notamment le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le transport, les Bâtiments et Travaux Publics, le commerce extérieur (exportations, importations) et intérieur.

Le Secteur du Tourisme et des Loisirs, levier de l'économie nationale (environ 7% du Produit Intérieur Brut - PIB et environ 10% des emplois[1] en 2019) apparait comme le secteur le plus sinistré. Ce secteur stratégique, très attractif avec des perspectives très prometteuses au regard de la hausse considérable de sa valeur ajoutée, de l'accroissement des investissements privés, de la forte demande des consommateurs et de son plan stratégique de développement (Sublime Côte d'Ivoire) est principalement animé par quatre grands groupes d'acteurs que sont (i) **les Agences de Tourisme**, (ii) **les Etablissements d'hébergement**, (iii) **les Restaurants et Maquis** et (iv) **les Espaces évènementiels, de Loisirs, Bars et Night-clubs**.

Selon les premières estimations de l'organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le chiffre d'affaires du Secteur du Tourisme International devrait connaître une chute de -45% par rapport à l'année dernière à fin juin 2020 et de -70% si la crise sanitaire s'étendait jusqu'à la fin septembre 2020.

Par ailleurs, la croissance économique en Côte d'Ivoire estimée à 7,2% pour l'année 2020 serait réduite de moitié pour s'établir à 2,7%[2], dans l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020. L'Afrique, quant à elle, connaîtrait, sur la base des données provisoires disponibles, une réduction de sa croissance de 3,2 % à 1,8 % ; et au niveau mondial, il est projeté une récession[3].

[1] Source : Ministère du Tourisme et des Loisirs
[2] Source : Fonds Monétaire International (FMI)
[3] Discours du Premier Ministre ivoirien à l'occasion de la présentation du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire liée au Covid-19, avril 2020

Afin d'atténuer l'impact négatif de la crise sur les activités économiques formelles et informelles et favoriser les conditions d'une reprise rapide, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à mettre en œuvre, de manière diligente et efficace, un Plan de Riposte Sanitaire (PRS), dont le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) évalué à 1700 milliards de FCFA, soit environ 5% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Ce Plan se décline en trois principaux axes, à savoir : (i) **les mesures de soutien aux entreprises,** (ii) **les mesures d'appui à l'économie** et (iii) **les mesures sociales en faveur des populations**. Au titre des mesures de soutien aux entreprises sinistrées, **à court terme**, elles visent à **maintenir l'activité économique**, **à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi**.

Cependant la mise en œuvre de ces mesures de soutien financier aux entreprises sinistrées, pour être bien menée, a besoin de s'appuyer sur des données factuelles de chaque secteur d'activité.

C'est dans ce contexte marqué par la contre-performance, la chute des activités et dans le but d'apporter une réponse efficiente à cette crise sanitaire, économique et sociale que la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI), avec l'appui technique d'Experts et l'aval du Ministère du tourisme, a réalisé une enquête auprès de la quasi-totalité des opérateurs du secteur exerçant sur le territoire national en vue d'évaluer le déficit financier et économique.

De ce fait, ce document d'analyse de l'évaluation du déficit financier et économique est à la fois un outil d'information, de plaidoyer, de suivi et d'aide à la décision sur lequel pourront s'appuyer toutes les parties prenantes, à savoir le Gouvernement ivoirien et ses démembrements, les professionnels du secteur du Tourismes et Loisirs, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les Etablissements financiers (Banques, Microfinances et Caisses de crédit).

La stratégie et l'approche méthodologique utilisées pourront aussi inspirer les autres secteurs d'activités des PME. Car, la FNIH-CI est une des trente-une Fédérations/Associations, membres de la FIPME.

Ce présent rapport, dont les résultats ont été restitués aux parties prenantes le 28 mars 2020 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) intègre les critiques et suggestions. Il s'articule autour de quatre axes à savoir :

- **(i)** le rappel du cadre règlementaire et dispositif fiscal,
- **(ii)** la méthodologie utilisée pour aboutir aux résultats,
- **(iii)** l'évaluation des principaux impacts négatifs actuels et anticipés se basant sur les résultats
- **(iv)** et les constats et recommandations.

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET DISPOSITIF FISCAL

1.1. Cadre réglementaire et institutionnel

Le **Code du Tourisme** ou **Loi N°2014-139 du 24 mars 2014** détermine les règles applicables au secteur du Tourisme et Loisirs en Côte d'Ivoire. En effet, il définit un cadre juridique et réglementaire approprié à développer un climat de confiance partagée entre les différents acteurs de la politique nationale du tourisme (Etat, Collectivités territoriales et Groupements professionnels).

L'Etat définit et met en œuvre la politique nationale du tourisme, entre autres :

- ✓ élabore des bases de données fiables et les comptes économiques du secteur du tourisme ;
- ✓ encourage le développement du secteur privé et la création d'entreprises aptes à améliorer la qualité du tourisme ;
- ✓ veille en particulier au développement et à la maintenance des infrastructures de base indispensables à la promotion de l'activité touristique ;
- ✓ favorise auprès des banques et établissements financiers, la création de mécanisme de financement pour la mise en place de crédits vacances au bénéfice du personnel des entreprises et de l'administration publique ;
- ✓ facilite l'accès des investisseurs aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins ;
- ✓ coordonne, harmonise et réglemente les différences activités touristiques et les investissements en vue d'assurer la compétitivité de l'industrie touristique

Des taxes, redevances et autres droits peuvent être créés au profit du développement touristique. Le taux et l'affectation de ces prélèvements sont déterminés par DECRET EN conseil des ministres. Art 15 du code du tourisme

Les collectivités territoriales définissent les objectifs du développement touristique au plan local. Par ailleurs, ils veillent, dans le cadre des activités touristiques, à préserver et à promouvoir le patrimoine matériel et immatériel dans leur ressort territorial.

Les groupements professionnels ou associations régulièrement constitués doivent être agréés par le Ministère en charge du Tourisme. Ils veillent au respect des principes de moralité et de saine concurrence indispensables à l'exercice touristique, des lois et règlements en vigueur ainsi que des us et coutumes de la profession.

En plus du Code du Tourisme, **le Code d'Investissement** s'applique aux acteurs du Tourisme et Loisirs. Les droits et avantages reconnus aux investisseurs le sont également pour les opérateurs touristiques, dans le cadre de leurs investissements ***(Article 41 du Code du Tourisme)***.

1.2. Dispositif fiscal

En Côte d'Ivoire, **le dispositif fiscal** appliqué à toutes les entreprises à but lucratif est décrit dans le Code Général des Impôts (CGI), le Livre de Procédures Fiscales (LPF), les annexes fiscales et les actes communautaires qui connaissent quelque aménagement chaque année.

Comme tous les agents économiques à but lucratif, les acteurs du secteur du Tourisme et des Loisirs sont en principe soumis au régime de droit commun, sauf dispositions particulières.

L**'article 2 du Code général des impôts** stipule que l'impôt est dû en raison des bénéfices réalisés en Côte d'Ivoire. A ce titre, toutes les entreprises privées, et en particulier **les PME formelles** du Secteur du Tourisme et des Loisirs, doivent acquitter certaines natures d'impôts dont elles ont obligation (suivant le régime fiscal) dans les **conditions de délais et de procédures** sous peine de sanctions allant des intérêt de retard, des amendes fiscales à la fermeture de l'entreprise pour fraude grave.

Le secteur du Tourisme est assujetti à plusieurs natures d'impôts (BIC, TVA, Impôt foncier, TSE, …) dont certaines sont spécifiques, notamment :

- **La Taxe pour le Développement Touristique (TDT)** fixée à 1,5% du montant hors taxes, prélevée au profit du Fonds de Développement Touristique[4] (60%) et Budget de l'Etat (40%). Elle est due par tous les opérateurs du secteur tourisme et loisirs relevant du RNI ou RSI, ainsi qu'aux professionnels du voyage ***(Art 1140 du CGI)***.
- **La taxe sur les titres de transport aérien** supportée par le client, concernent uniquement les Agences de tourisme et est au profit de « Côte d'Ivoire Tourisme ». La taxe varie de 2.000 francs à 4.000 francs suivant la nature des vols (domestique, CEDEAO, autres) ***(Art 1142 du CGI)***.

Par ailleurs, toutes les entreprises de manière générale, et en particulier les opérateurs touristiques ont l'obligation selon leurs activités de fournir une Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) : ***(Article 43 du Code du Tourisme)***

Enfin, les PME de ce secteur d'activité peuvent bénéficier de certains allègements fiscaux voire d'exonérations légales permanente ou temporaire ***(Articles 4 à 12 du CGI)***.

Les PME en reprise d'entreprise en difficulté sur la totalité ou une partie de l'activité peuvent en bénéficier à condition qu'elles soient accordées par le Directeur général des Impôts. De même, les entreprises agréées au régime fiscal de faveur des grands investissements dans l'habitat, sont exonérées sur la durée du projet de 50% à 80% sur les impôts sous conditions.

A côté de ces mesures, il y'a des mesures d'allègements fiscaux et d'impôts forfaitaires pour toute PME nouvellement créées sur les trois (3) premières années d'existence.

[4] Le Fonds de Développement Touristique (FDT) est un fonds crée par le décret N°2007-582 du 20 septembre 2007, dans le but d'appuyer toutes les actions ou projets pouvant contribuer au développement du tourisme ivoirien. Le FDT soutient le financement de projets, les investissements, le développement et la formation.

1.3. Missions du Ministère du Tourisme et des Loisirs

Le Ministère du Tourisme et Loisirs, représenté dans douze (12) régions administratives, a pour mission la mise en œuvre de la politique du tourisme sur toute l'étendue du territoire ivoirien. A ce titre,

- **Sur le plan des activités touristiques, le Ministère est chargé en autres :**

- de mettre en place les référentiels et outils normatifs spécifiques au secteur du Tourisme et de l'Hôtellerie ;

- d'entreprendre des actions visant à l'amélioration de la compétitivité de l'offre touristique ;

- de veiller au respect des règles d'hygiène et de salubrité dans les entreprises et établissements touristiques ;

- d'assurer le suivi de l'exploitation à des fins touristiques des parcs, réserves et autres aires protégées et sites, en relation avec les ministères concernés ;

- d'encadrer les opérateurs et de contrôler les établissements et les activités touristiques conformément à la règlementation en vigueur.

- **Sur le plan de la coopération et de la professionnalisation, le Ministère est chargé en autres :**

- de développer et de promouvoir les métiers du tourisme et des loisirs ;

- d'élaborer, de coordonner et de suivre l'exécution du plan de formation des opérateurs du secteur du tourisme et des loisirs ;

- d'établir avec les Ministères techniques concernés, les faitières et les opérateurs du secteur du tourisme et des loisirs, une plate-forme de suivi des programmes de formation ;

- de développer, d'encadrer et d'assurer le suivi de la gestion des établissements de formation relevant du Ministère du Tourisme;

- de mobiliser les ressources pour soutenir la formation et la professionnalisation du secteur;

- de développer et de coordonner la coopération avec l'Organisation Mondiale du Tourisme et les autres organisations nationales et internationales dans le domaine du Tourisme ;

- de développer et de promouvoir la coopération et les partenariats avec les autres pays dans les domaines du Tourisme en collaboration avec les Ministères techniques concernés.

- **Au niveau régional, le Ministère est chargé en autres :**

- d'orienter, d'assister et d'encadrer les opérateurs du secteur du tourisme et des loisirs ;

- de contrôler et d'inspecter les établissements du secteur du tourisme et des loisirs ;

- d'identifier et de répertorier les sites touristiques ainsi que les manifestations culturelles d'intérêt touristique ;

- de contribuer à la mise en valeur et à la promotion des sites touristiques et des manifestations culturelles d'intérêt touristique en relation avec Côte d'Ivoire Tourisme et les Collectivités Territoriales ;

- de collecter des données et tenir des statistiques sur le secteur ;

- de suivre toute opération de construction et d'aménagement d'infrastructures et des sites à caractère touristique.

1.4. Organisation et Mission de la FNIH-CI

La Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI, dénomination prise en 1985), a été créée en 1956 sous l'appellation de « Syndicat des Hôteliers, Restaurateurs, Débitants de boissons, et Cabaretiers de Côte d'Ivoire ».

La FNIH-CI, hormis les quelques chaînes internationales qui ont des entreprises sectorielles en Côte d'Ivoire, regroupe des associations de base affiliées de l'Hôtellerie Indépendante ; de l'Hôtellerie de Chaîne ; de la Restauration Collective ; de la Restauration Classique ; de la Restauration Maquis ; des Night-clubs, Cabarets et Bars ; des Espaces évènementiels et de loisirs.

La FNIH-CI est forte, présentement, de 24 sections à travers le pays et collabore étroitement avec quelques Associations sectorielles dont l'Association des Professionnels du Voyage (APV Côte d'Ivoire) que ses textes ne couvrent pas.

La FNIH-CI :

- ✓ Appuie les initiatives du Gouvernement visant à faire du Tourisme Ivoirien un levier puissant et moderne au triple plan économique, social et culturel ;

- ✓ Contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur du Tourisme et Loisirs de la Côte d'Ivoire par le renforcement des capacités ;

- ✓ Oriente, assiste et encadre les opérateurs du secteur du tourisme et des loisirs ;

- ✓ Contribuer à la mise en valeur et à la promotion des sites touristiques et des manifestations culturelles d'intérêt touristique en relation avec Côte d'Ivoire Tourisme et les Collectivités Territoriales ;

- ✓ Collecte des données et tient des statistiques sur le secteur.

2. ASPECTS METHODOLOGIQUES

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif général

Cette étude a pour objectif principal de mesurer l'impact de la crise sanitaire du Coronavirus sur le secteur du Tourisme et des Loisirs, tout en évaluant les mesures potentielles de soutien aux PME impactées.

2.1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, ce travail vise à dresser un état des lieux comme suit :

- ✓ Présenter le profil des PME du secteur (caractéristiques, contribution à la création de richesses, rendement fiscal, emplois créés et typologie) ;
- ✓ Présenter les pertes de chiffre d'affaires et de recettes fiscales par sous-secteur ;
- ✓ Évaluer le nombre de travailleurs impactés selon le genre ;
- ✓ Évaluer le montant de la dette intérieure et les crédits bancaires ;
- ✓ Évaluer les besoins de financement pour le maintien et la relance des activités ;
- ✓ Inventorier les difficultés engendrées par la crise sanitaire et faire des propositions de recommandations concrètes et réalistes pour une meilleure reprise des activités du secteur ;
- ✓ Servir de modèle de processus à adapter aux autres secteurs pour une rapide et pertinente opérationnalisation des mesures prises par l'Etat et les Hautes Autorités.

Cette étude devra permettre aux acteurs sinistrés du secteur du Tourisme et des Loisirs de bénéficier du fonds de soutien du gouvernement afin de maintenir leurs activités, soulager leurs trésoreries, préserver les emplois créés et relancer les activités après le Covid-19.

2.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- Les acteurs clés (Etat, PTF, FIPME, FNIH-CI, Comité Paritaire Technique du Covid-19, FSPME, FAASI et les autres fonds covid-19) ont une évaluation chiffrée de l'impact de la pandémie dans le secteur ;

- Des constats aboutissant à des recommandations sont proposées pour une relance économique du secteur ;

- Disposer de base de données fiable sur le secteur du Tourisme et Loisirs.

2.3. Revue documentaire et entretien avec des personnes ressources

L'étude documentaire et les entretiens avec des personnes ressources, parmi lesquelles des éléments de l'Administration (Primature, Ministère du Tourisme et des Loisirs, INS, DGI, …), du Comité Paritaire Technique sur le COVID-19, des Fédérations et Organisations patronales (CCI-CI, CGECI, APV, RUPACI, FNIH-CI, FIPME,…) et des Partenaires Techniques et Financiers ont permis de bien identifier les informations à collecter pour répondre aux problématiques liés à la crise de la pandémie.

L'enquête visait à collecter les informations des membres de la FNIH-CI. Cependant, et face aux nombreuses sollicitations, elle a été élargie à tous les acteurs en activité au moment de la survenue de la pandémie à Coronavirus (Covid-19) dans le secteur du Tourisme et des Loisirs (les membres de la FNIH-CI compris).

2.4. Plan de sondage

2.4.1. Univers de l'étude (couverture)

L'enquête visait à collecter les informations sur **toutes les PME du secteur du Tourisme et des Loisirs en activité** au moment de la survenue de la pandémie à Coronavirus (Covid-19).

Ainsi, l'univers de l'étude est constitué de toutes les PME des branches d'activités suivantes :

- **(i) Agences de tourisme** (Agences de voyage, Bureaux de voyage, organisateurs de circuits touristiques, etc..) ;
- **(ii) Etablissements d'Hébergement**[5] **(**Hôtels, résidences-hôtels meublés, appartements-hôtel, motels, auberges, villages de vacances, résidence-tourisme) de type Hôtellerie de Chaîne et Indépendante ;
- **(iii) Restaurants et Maquis** (Restauration Collective et Classique, Maquis, etc.) **;**
- **(iv) Espaces évènementiels, de loisirs, Bars et Night-clubs.**

Cette étude **intègre toutes les PME du secteur exerçant une activité formelle ou non** (PME informelles) **et localisées à Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays**.

Dans cette étude, est considérée comme PME informelle toute PME (micro et petite) exerçant une activité du tourisme et de loisirs, n'ayant pas de compte contribuable (donc non rattaché au service des impôts), et soumis aux paiements des taxes communales uniquement.

2.4.2. Base de sondage

Pour cette étude, la base de sondage a retenu **les variables clés suivantes** : ***le sigle ou la raison sociale, la taille de la PME, l'activité principale, la situation géographique, l'année de création et le régime fiscal.***

[5] Ne sont pas considérés comme établissements de restauration touristique, les restaurants universitaires, les cantines, les restaurants dans les clubs privés, les hôpitaux et tous les restaurants affectés à la restauration de contingents particuliers (Article 30 du Code du Tourisme ***(Article 30 du Code du Tourisme).***

Celle-ci a été principalement constituée à partir de la base des opérateurs affiliés à la FNIH-CI, dont plusieurs acteurs sont assujettis aux taxes communales et ne figurant donc pas dans la base de données de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Dans l'objectif d'avoir une base de sondage exhaustive, la base de la FNIH-CI a été triangulée avec celle de la DGI, notamment les PME formellement déclarées**.**

Pour rappel, la triangulation ou arbitrage est la méthode qui consiste à croiser différentes sources de données pour une même information cherchée et de retenir une seule fois la donnée qui se répète en évitant les doubles-emplois (doublons ou doubles comptage) dans la base de données finale.

La base de sondage arbitrée est constituée de **6 902 PME**, déclinée par sous-secteur dans le *tableau n°1* ci-dessous :

Tableau 1 : Répartition de la base de sondage par source de données et strate

STRATE		Effectif base FNIH-CI		Base DGI	Effectif triangulé	Base de sondage
N°	***Sous-secteur***	***Ensemble (a)***	***Présence base DGI (b)***	***Ensemble (c)***	***(d) = (c) - (b)***	***N = (a) + (d)***
Strate 1	Agences de tourisme	83	80	658	578	661
Strate 2	Etablissements d'hébergement	1 159	872	1 885	1 013	2 172
Strate 3	Etablissements de restauration	1 374	476	2 665	2 189	3 563
Strate 4	Espaces évènementiels, Bars et Night-clubs	426	275	355	80	506
Ensemble		**3 042**	**1 703**	**5 563**	**3 860**	**6 902**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

2.4.3. Type d'échantillonnage

Disposant de la base de sondage, le type d'échantillonnage le plus adapté à notre étude est un **sondage aléatoire stratifié à deux degrés**. Ainsi, la population est subdivisée en strates (sous-groupes) homogènes à partir des informations de base de sorte à sélectionner un échantillon dans chaque strate.

- ***Justification du choix et avantages***

Dans un sondage, lorsque des sous-populations varient au sein d'une population générale (ici nous avons quatre sous-secteurs d'activités qui présentent chacun des réalités différentes des autres), il apparait opportun de sélectionner un échantillon au sein de chaque sous-population (ou strates) : c'est le premier degré.
Vu que dans chaque strate (sous-secteur d'activité du Tourisme et de l'Hôtellerie), les réalités divergent selon la taille d'activité et la zone géographique, une stratification au sein de chaque strate sera réalisée.

Ce type de sondage présente les avantages suivants :

- obtention d'échantillon représentatif par strate afin de minimiser les biais liés à l'extrapolation ;
- reconstitution de la population totale à partir de coefficients d'extrapolation plus ou moins précis ;
- réduction de la dispersion dans l'échantillon (avec la représentativité de toutes les tailles par strate) ;
- réduction de coût de collecte et gain en temps de réalisation.

Comme toute méthode aléatoire de sondage, il permet de calculer l'erreur d'estimation des différentes grandeurs.

Stratification de l'Univers

Au premier degré, l'unité primaire retenue est le sous-secteur d'activité (au regard de l'activité principale déclarée). La base de sondage a été structurée par sous-secteur d'activité, vu que les activités sont transversales.

Au second degré, dans chaque sous-échantillon, les PME suivant la taille (moyenne, petite et très petite entreprise) et la zone géographique (Abidjan, Intérieur) ont été enquêtées de manière systématique.

2.4.4. Echantillon

L'enquête auprès des acteurs du secteur étant multi-indicateurs, afin d'avoir des sous-groupes homogènes pour l'extrapolation, l'échantillonnage a tenu compte des sous-secteurs, de la taille mais aussi de la zone géographique *(tableau n°2).*

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon par sous-secteur, taille et zone géographique

STRATE		Base de sondage	Echantillon	Taux de sondage	Répartition de l'échantillon par taille			Répartition de l'échantillon par zone géographique	
N°	*Sous-secteur*	*Ensemble (N)*	*ensemble (n)*		*ME*	*PE*	*TPE*	*Abidjan*	*Intérieur*
Strate 1	Agences de tourisme	661	40	6,1%	8	16	16	40	
Strate 2	Etablissements d'hébergement	2 172	153	7,0%	9	26	118	22	131
Strate 3	Etablissements de restauration	3 563	144	4,0%	1	13	130	68	76
Strate 4	Espaces évènementiels, Bars et Night-clubs	506	12	2,4%		1	11	4	8
Ensemble		**6 902**	**349**	**5,1%**	**18**	**56**	**275**	**134**	**215**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

La taille de l'échantillon est déterminée pour assurer une précision minimale par strate. La taille de l'échantillon globale est donc la somme des échantillons des quatre strates :

$N = \sum_{s=1}^{4} Ns$	**N : représente la taille globale de l'échantillon** et **Ns : la taille de l'échantillon par strate**.

Malgré **le taux de sondage global de 5%,** les données obtenues pourront être assez représentatives avec une marge d'erreur estimée à moins de 0,05 au regard de l'homogénéité des strates (sous-groupes par secteur, par taille et par zone géographique).

2.4.5. Extrapolation des données

L'extrapolation est le principe par lequel on estime que les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon peuvent être généralisés à la population étudiée dans son ensemble. La fiabilité de la démarche d'extrapolation repose non seulement sur la représentativité de l'échantillon , mais aussi l'homogénéité, car il s'agit de tirer des conclusions à partir de données partielles.

Des coefficients d'extrapolation (pondérations) dérivés des taux de sondages par strate seront appliqués afin de généraliser les résultats partiels issus de l'enquête à l'ensemble des acteurs répertoriés dans la base de sondage.

2.5. Collecte des données

2.5.1. Outils de collecte

Un questionnaire avec des parties spécifiques à chaque sous-secteur a été utilisé pour la collecte des données.

Il est structuré en cinq (5) parties comme suit :

(i) Données d'identification générales (sigle, raison sociale, NCC, année de création, forme juridique, régime d'imposition, taille de l'entreprise, nombre d'employés,…) ;
(ii) Données comptables et financières (chiffre d'affaires, masse salariale, charges fiscales, charges sociales,…) ;
(iii) Données du bilan (dettes et crédits bancaires) ;
(iv) Estimation en besoin de financement
(v) Commentaires.

En outre, une rubrique portant sur des informations spécifiques collecte les montants acquittés au titre de la TDT, les dépenses exceptionnelles liées au Covid-19, les tranches tarifaires, le nombre de chambres et lits (hôtels et résidences), le nombre de repas moyen livrés (restaurants et maquis) et le nombre moyen de cérémonies par mois (espaces événementiels, bars, night-clubs et assimilés).

2.5.2. Collecte et transmission

Pour prendre en compte les dispositions actuelles liées à la sécurité sanitaire, le questionnaire physique ou électronique a été transmis aux acteurs, par mail et d'autres outils NTIC (groupe whatsApp, etc.), qui ont renseigné et fait le retour dans un **délai de trois (3) semaines maximum**.

Toutefois, le remplissage a été assisté par le Président de la FNIH-CI qui a pris le soin d'expliquer, au téléphone, les variables clés du questionnaire et la méthodologie d'estimation des dépenses aux Présidents de Section, à certains opérateurs et à des relais des Centres de Gestion Agrées (CGA).

Toutes les PME de l'échantillon ont répondu favorablement au questionnaire. **Le taux de réponse est de 100%.**

2.5.3. Contrôle de qualité

Des dispositions techniques ont été prises pour assurer la qualité des données collectées sur le terrain.

La première disposition consiste à vérifier la complétude, la cohérence et la vraisemblance des données. De nombreux formulaires (108 : 23,6% des formulaires réceptionnés), mal renseignés ou non corrigés dans les délais, n'ont pas été pris en compte.

La deuxième disposition est celle pratiquée à l'apurement du fichier de données où certains acteurs ont été appelés pour procéder à des redressements voire des justifications de données.

2.6. Saisie et traitement des données

2.6.1. Saisie des données

Après la phase de la collecte de données, il a été procédé à une saisie contrôlée de ces informations afin d'en assurer un meilleur traitement, apurement et exploitation.

Les données saisies ont été exportées dans un tableur Excel. A cette étape, il s'est agi d'apurer les données.

2.6.2. Traitement des données

Les données saisies à l'aide d'un masque de saisie conçu à cet effet ont été exportées sous Excel en vue d'apurer les données.

En pratique, il s'est agi de traiter les données incomplètes ou présentant des anomalies, des aberrations ou des incohérences.

2.7. Limites de l'étude

L'étude a été bien exécutée ; toutefois, des limites ont été observées dans le processus de collecte. Elles s'expliquent par plusieurs raisons :

- La mauvaise compréhension de la majorité des gérants et propriétaires du questionnaire, voire des termes clés de gestion. Toutefois, il a été conseillé de s'appuyer sur les Centres de Gestion Agrées (CGA) pour les aider à renseigner lesdits questionnaires ;

- La non prise en compte du fichier des mairies des acteurs du Tourisme et de l'Hôtellerie sur toute l'étendue du territoire national.

3. EVALUATION DES IMPACTS NEGATIFS

Cette partie de l'étude, après avoir décrit le profil des PME du secteur et leur situation actuelle suite aux mesures du Gouvernement ivoirien, fait une analyse critique des résultats en évaluant **les principaux impacts négatifs actuels et anticipés (potentiels)** de la crise sanitaire, économique et sociale du Covid-19 dans le secteur du Tourisme et des Loisirs.

3.1. Profil des acteurs du secteur

3.1.1. Taille des PME du secteur

Selon la **Loi N°2014-140 du 24 mars 2014**, la Petite et Moyenne Entreprise (PME) ivoirienne est toute entreprise qui remplit les deux (2) critères cumulatifs suivants :

- Emploi : moins de 200 employés permanents ;
- Chiffre d'affaires hors taxe : inférieur ou égal à 1 milliard de francs CFA.

Dans la pratique, la classification se base uniquement sur le critère du chiffre d'affaires hors taxe (CAHT), quel que soit son statut juridique (entreprise individuelle, familiale, SARL, etc.) et qu'elle soit formelle ou informelle.

L'on distingue trois (3) catégories de PME :

- **Très petite entreprise (TPE)** ou **Micro entreprise** est définie comme une entreprise qui emploie en permanence moins de dix personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas trente millions de francs CFA. Elle tient une comptabilité allégée de trésorerie ;

- **Petite entreprise (PE)** est définie comme une entreprise qui emploie en permanence moins de cinquante personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas cent cinquante millions de francs CFA. Elle tient une comptabilité en interne ou par un Centre de Gestion Agréé ;

- **Moyenne entreprise (ME)** est définie comme une entreprise qui emploie en permanence moins de deux cents personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à cent cinquante millions de francs CFA et inférieur ou égal à un milliard de francs CFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal.

Graphique 1 : Répartition des PME du secteur Tourisme et Loisirs selon la taille

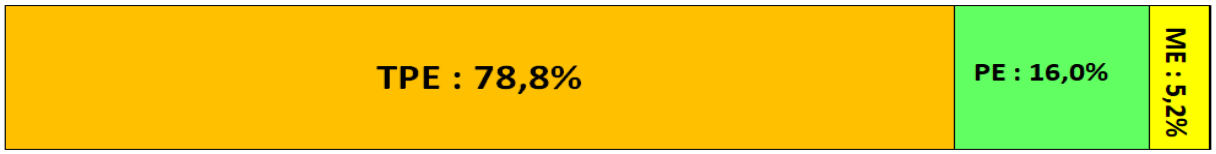

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Considérant tous les acteurs du Secteur du Tourisme et des Loisirs, les grandes entreprises (plus d'un milliards de chiffre de d'affaires) sont environ cinquante (50) sur près de 7 000 acteurs identifiés, soit moins de 1%.

C'est dire que ce secteur est essentiellement tiré par les PME, dont 79% sont des micros entreprises, 16% des petites entreprises et seulement 5% de moyennes entreprises.

3.1.2. Activités et chaîne de valeur majeure

L'analyse chaîne de valeur majeure est faite par activité principale même si la PME réalise plusieurs activités à la fois comme cela est récurrent dans ce secteur.

Il ressort du *graphique n°2* que, dans le secteur du Tourisme et des Loisirs, **l'activité de l'hôtellerie** (hôtels, motels, résidences meublées) est celle qui tire le secteur avec pratiquement 45% de parts de marchés. Il est aussi bon de savoir qu'environs 1/3 des PME hôtelières offrent également des services de restauration[6]. Cette restauration est soit classique ou collective (organisations d'ateliers et séminaires, mariages et autres événements similaires).

Les agences de tourisme se hissent en deuxième place avec 32% de parts de marché (organisation de voyages de tourisme, commercialisation des titres de transport, guides touristiques).

Les restaurants et maquis qui offrent la restauration collective, classique et de type maquis avec de la vente de boissons ne restent pas en marge (22% du chiffre d'affaires global réalisé par les PME du secteur).

Les PME du secteur qui pratiquent prioritairement l'activité des boites de nuit, de bars et organisent des événements arrivent à capter un peu plus de 1% du volume d'activités du secteur.

Graphique 2 : Chaîne de valeur majeure dans les branches des PME du secteur Tourisme et Loisirs

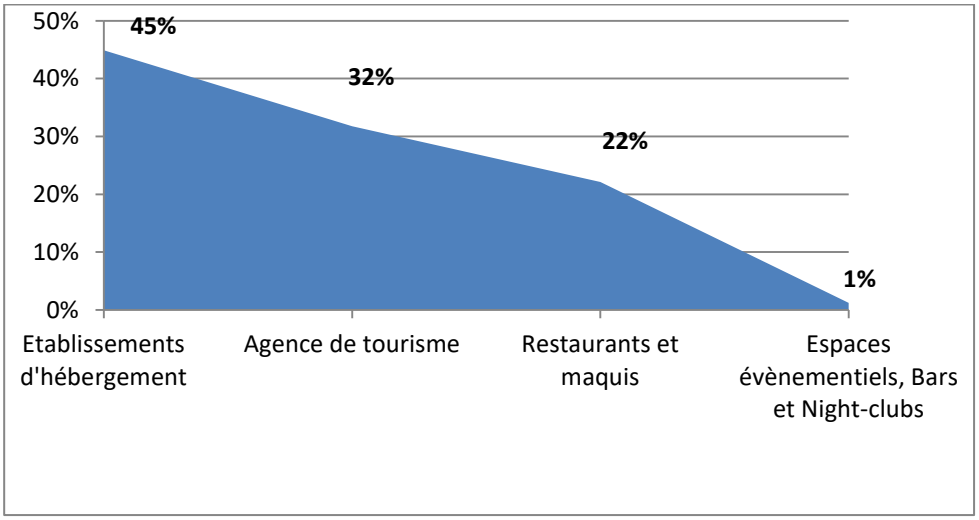

Source : FNIH-CI /Enquête d'impact Covid-19

[6] Source : Résultats de l'enquête auprès des PME du secteur du Tourisme et Loisirs

La répartition des parts de marchés selon la taille montre que les moyennes entreprises, même si elles sont minoritaires en effectif, absorbent 44% du chiffre d'affaires du secteur du Tourisme et des Loisirs. Les très petites et moyennes entreprises représentent respectivement 29% et 27%.

Les moyennes entreprises assurent toujours le lead dans les sous-secteurs des agences de voyage (66%) et des établissements d'hébergement (46%).

A l'inverse, dans les établissements de restauration, elles sont minoritaires (9%) et quasi-inexistantes pour les espaces évènementiels et de loisirs, bars et boites de nuit. Dans ces deux sous-secteurs, ce sont les TPE qui dominent largement.

La proportion du volume d'activités des petites entreprises varie très peu (entre 23% et 28%) d'une activité à l'autre.

Graphique 3 : Répartition des parts de marchés selon la taille pour le secteur et par sous-secteur

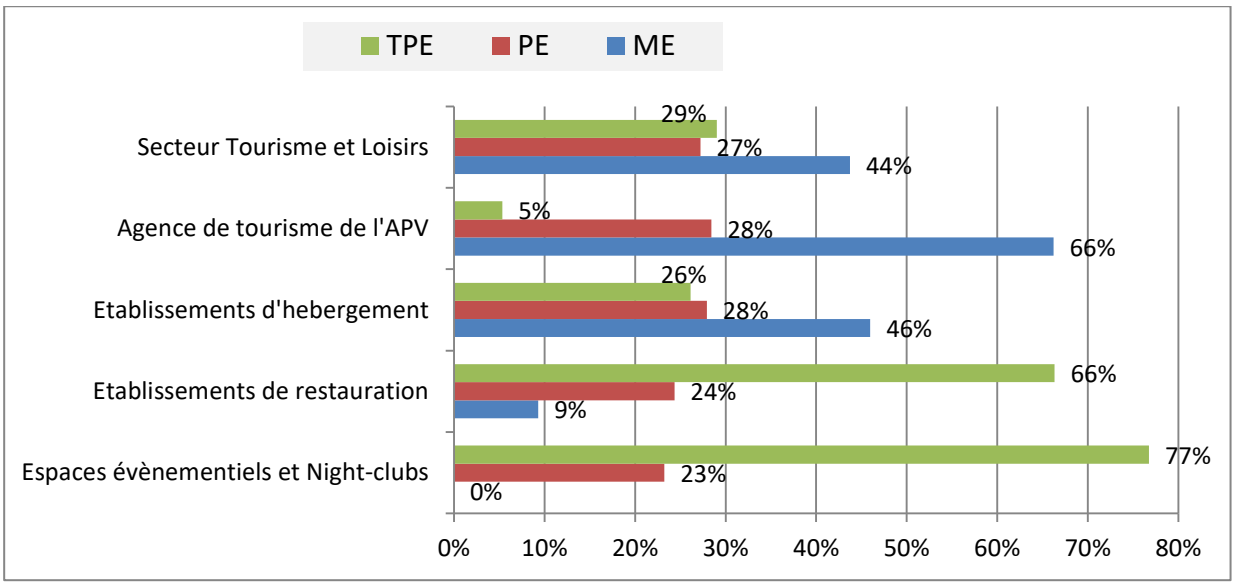

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

3.1.3. Potentiel économique

Les entreprises du Secteur du Tourisme et des Loisirs en Côte d'Ivoire, dont la quasi-totalité sont des PME, apportent une contribution déterminante à la création d'emplois et de richesse nationale.

En 2019, elles participent à environ 10% des emplois totaux et la valeur ajoutée générée a représenté 7,3% du Produit Intérieur Brut[7].

[7] Ministère du Tourisme et des Loisirs

3.1.4. Régime fiscal et forme juridique

Le statut juridique est fortement corrélé au régime fiscal des entreprises de manière générale. En Côte d'Ivoire, il existe trois (4) régimes que sont :

- **le Réel Normal d'Imposition (RNI)** concerne les entreprises dont le CAHT excède 150 millions. En théorie, ce régime regroupe toutes les grandes et moyennes entreprises ***(Article 34 du CGI)*** ;

- **le Réel Simplifié d'Imposition (RSI)** concerne les entreprises dont le CAHT est compris entre 50 et 150 millions, donc en principe, uniquement les petites entreprises ***(Article 45 du CGI)*** ;

- **l'Impôt Synthétique (IS)** concerne les PME dont le CAHT est compris entre 5 et 50 millions de CAHT. Regroupe donc en principe les Très petites entreprises (TPE) et les Petites entreprises (PE) de CAHT inférieur au seuil de 50 millions ***(Article 72 du CGI)*** ;

- **le régime forfaitaire** pour les entreprises dont les CAHT est inférieur à 5 millions relevant des taxes communales ou celles dont les résultats sont en déficit permanent.

Cependant, dans la pratique il n'est pas rare de constater que certaines entreprises en général et les PME en particulier ne sont pas alignés à leur régime fiscal par méconnaissance, par fraude ou par négligence des services d'assiettes de la DGI.

Graphique 4 : Répartition des acteurs du secteur selon le régime fiscal, puis la forme juridique

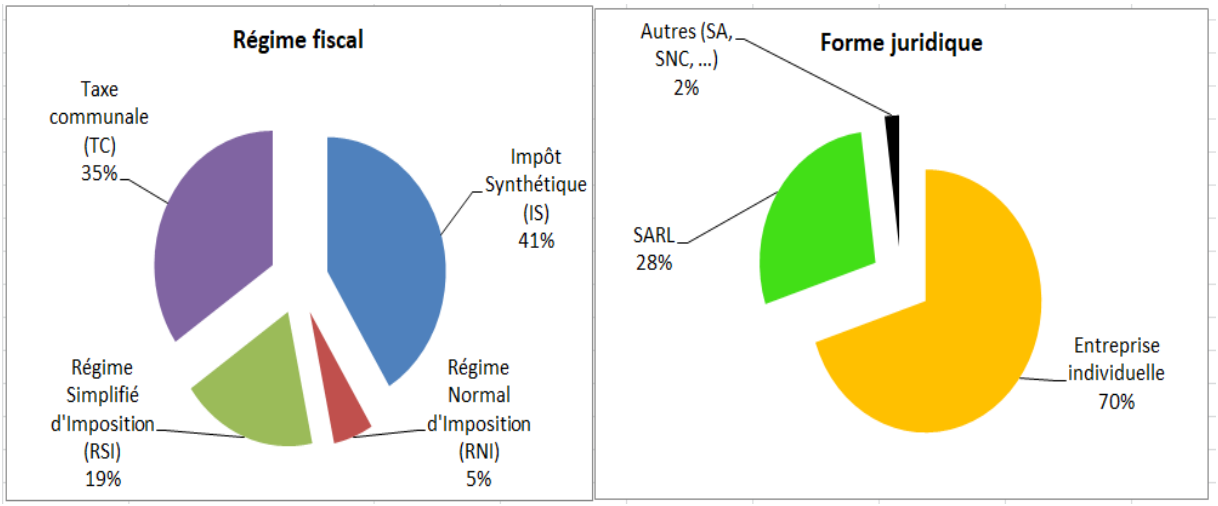

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Les PME du secteur sont essentiellement constituées en entreprises individuelles (70%) et en SARL (28%). Les autres formes juridiques sont négligeables avec seulement 2% et elles concernent les sociétés anonymes et celles en en nom collectif.

3.1.5. Focus sur les acteurs informels du secteur

35% des acteurs du secteur sont informels (taxe communale uniquement) et 86% des acteurs informels ont un CAHT supérieur à 5 millions de F CFA

En Côte d'Ivoire, le secteur informel représente 30% du PIB. Pour rappel, dans cette étude, est considérée comme PME informelle, celle qui exerce une activité du tourisme et de loisirs et versant uniquement des taxes communales.

Il ressort du *graphique n°4* ci-précédent que **35% des acteurs (un peu plus du tiers) relèvent du régime forfaitaire de la taxe communale**. L'analyse approfondie indique que 86% des entreprises relevant du régime forfaitaire de la taxe communale uniquement ont un chiffre d'affaires 2019 qui excède 5 millions (donnée d'enquête). On pourrait affirmer, avec un risque d'erreur de moins de 5%, qu'à l'échelle nationale ce taux pourrait osciller entre 50% et 70% ce qui représente une perte non négligeable pour la DGI.

Un reclassement de ces entreprises au regard de la classification des régimes est nécessaire pour les services d'assiettes des impôts et pourrait constituer un avantage pour les acteurs, qui du reste méconnaissent le Code général des impôts (CGI) et le Livre des procédures fiscales (LPF).

3.1.6. Répartition spatiale des PME du secteur

Graphique 5 : Répartition spatiale des PME du secteur

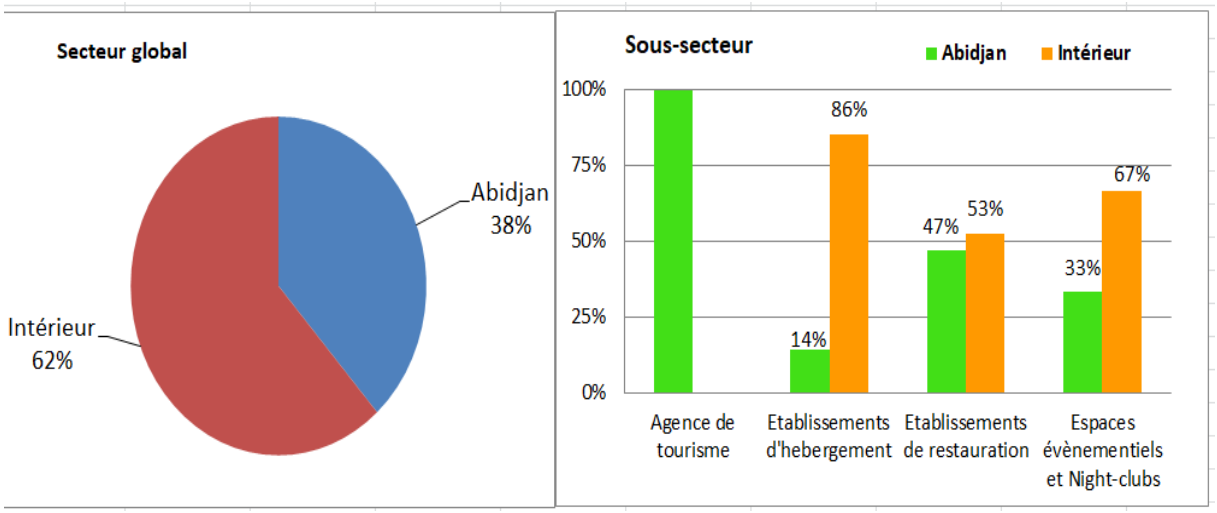

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Les PME du secteur du Tourisme et de l'Hôtellerie sont représentées sur toute l'étendue du territoire national avec 62% dans les villes de l'intérieur et 38% à Abidjan.

L'analyse intra-groupe fait ressortir des disparités. Si plus de la moitié des établissements d'hébergements, de restauration et des espaces évènementiels sont localisées dans les villes de l'intérieur du pays, c'est tout le contraire pour les Agences de tourisme qui sont quasi concentrées à Abidjan.

Considérant les agences de voyage et de tourisme, il ressort que 70% d'entre elles exercent leurs activités dans les communes les plus prisées que sont Cocody et Plateau.

3.1.7. Typologie des emplois et salaires

Tableau 3 : Nombre d'emplois directs global et salaires moyens par secteur d'activité, PME Tourisme et Loisirs

Secteur d'activité	% Employés	Salaires moyens (en francs CFA)		
		Moyen	*Minima*	*Maxima*
Agence de voyage et de tourisme	10	265 000	100 000	1 800 000
Etablissements d'hébergement	54	80 000	30 000	400 000
Etablissements de restauration	35	55 000	20 000	200 000
Espaces évènementiels, Bars et Night-clubs	1	50 000	35 000	150 000

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Au regard des données de l'enquête et tenant compte des coefficients d'extrapolation par secteur d'activité, **le nombre d'emplois directs des PME du Secteur du Tourisme et des Loisirs est estimé à 40 000**[8], soit environ 29% des emplois des PME en Côte d'Ivoire.

Les résultats de l'étude permettent de constater que les proportions de la main d'œuvre par secteur d'activité varient très fortement avec plus de la moitié constituées de professionnels d'hôtellerie, suivi par la restauration (35% des emplois), les agences de voyages et de tourisme (10%), puis les espaces évènementiels, bars et night-clubs (1% des emplois).

Le salaire moyen dans les Agences de tourisme de la catégorie des PME est de 265 000 francs CFA, ce qui représente plus de 3 fois le salaire moyen d'un employé d'un autre sous-secteur d'activité de la même catégorie. En effet, il faut faire remarquer que la plupart des employés de ce secteur, peu en effectif, sont des cadres moyens voire supérieurs.

A l'inverse, dans les autres sous-secteurs (hôtels, restaurants, maquis, boites de nuits, …), la quasi-totalité des employés sont des ouvriers qualifiés ou apprentis apprenant sur le tas ou tout au plus des agents de maîtrise.

Graphique 6 : Réparation des emplois selon le genre et par secteur d'activité

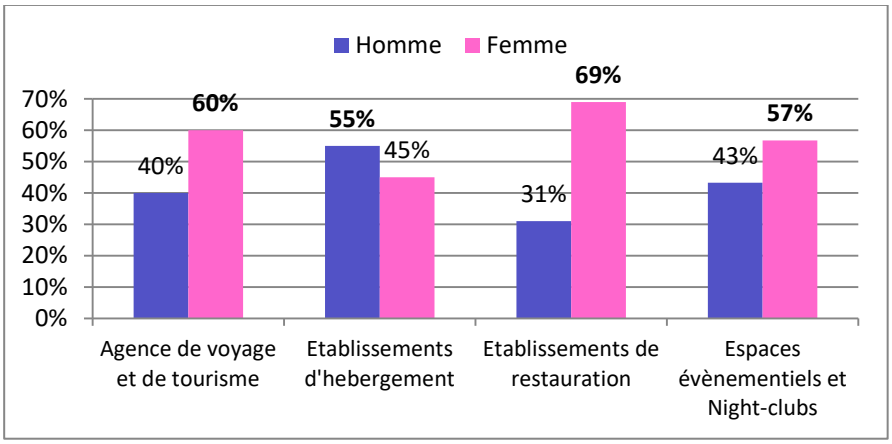

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

[8] Le nombre d'emplois directs formels des PME du secteur du Tourisme et Loisirs est estimé sur la base des données collectées et le cadrage du nombre d'emplois des PME estimé à environ 139 000 en 2016.

Dans ce secteur, un peu plus de la moitié des employés (54%) sont des femmes. L'analyse détaillée confirme cette tendance dans tous les sous-secteurs sauf dans les établissements d'hébergement où c'est plutôt les hommes qui prennent le dessus (55%).

3.1.8. Atouts et potentialités des PME du secteur

Les atouts et potentialités des PME de manière générale et spécifiquement pour ce secteur peuvent se résumer comme suit :

- Flexibilité et réactivité ;
- Savoir-faire traditionnel et moderne ;
- Spécialisation et innovation ;
- Insertion de la main d'œuvre relativement jeune ;
- Clients et Fournisseurs des grandes entreprises ;
- Proximité des consommateurs et des marchés ;
- Vecteur d'intégration des femmes dans le marché du travail et dans l'entrepreneuriat ;

3.1.9. Faiblesses et menaces des PME du secteur

Les PME de manière général, et en particulier chez les acteurs secteur étudié, plusieurs faiblesses caractérisées par :

- le déficit de capacité technique et managériale ;
- le niveau d'instruction relativement bas des employés (hormis le sous-secteur des agences de tourisme) ;
- la culture entrepreneuriale et innovation insuffisamment développée et valorisée ;
- la faible diversification des activités ;
- l'accès limité aux capitaux et aux marchés publics ;
- la fiscalité encore contraignante ;
- le manque de traçabilité comptable et financière surtout pour les TPE ;
- le caractère informel ou traditionnel des activités ;
- la faible intégration aux chaînes de valeur nationales et internationales.

3.2. Indicateurs et Chiffres clés de l'étude

3.2.1. Indicateurs liés à la capacité et à la tranche tarifaire

Tableau 4 : Indicateurs liés à la capacité et à la tranche tarifaire par sous-secteur

Indicateur	Intérieur	Abidjan	Ensemble
Etablissements d'hébergement			
Nombre de chambres (estimation nationale)*	***40 288***	***9 895***	***50 183***
Nombre de lits (estimation nationale)*	***42 063***	***10 179***	***52 242***
Tarif Minima	*5 000*	*2 000*	*2 000*
Tarif Maxima	*100 000*	*165 000*	*165 000*
Etendue	*95 000*	*163 000*	*163 000*
Prix moyen des chambres	***10 000***	***15 000***	***12 000***
Etablissements de restauration			
Tarif Minima	*300*	*500*	*300*
Tarif Maxima	*6 000*	*7 000*	*7 000*
Etendue	*5 700*	*6 500*	*6 700*
Prix moyen des repas servis	***1 500***	***2 500***	***2 000***
Nombre moyen de repas moyen / jour	***60***	***70***	***65***
Espaces événementiels et Night-Clubs			
Tarif Minima	*10 000*	*200 000*	*10 000*
Tarif Maxima	*1 000 000*	*3 000 000*	*3 000 000*
Etendue	*990 000*	*2 800 000*	*2 990 000*
Tarif moyen des cérémonies	***50 000***	***300 000***	***150 000***
Nombre moyen de cérémonies / mois	***33***	***5***	***26***

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Tenant compte de l'extrapolation avec les coefficients du sous-groupe établissement hôteliers (Abidjan, Intérieur), l'on obtient une estimation de **40 288 chambres offertes par les PME** du sous-secteur, dont **9 895 chambres à Abidjan** et **40 288 chambres à l'intérieur du pays**.

La tendance des chiffres est conservée pour le nombre de lits avec **52 242 lits au total** (10 179 à Abidjan et 42 063 à l'intérieur).

Au regard des critères de stratification, la tendance des prix pratiqués dans notre échantillon peut être conservée pour l'ensemble de la population.

Dans les établissements d'hébergement, **le tarif moyen des chambres est de 12 000 francs** et il faut débourser 3 000 francs de plus en moyenne quand on est à Abidjan. Par contre, à l'intérieur et avec un montant moyen de 10 000 francs, l'on peut se loger. Mais y'a lieu de remarquer la forte dispersion des prix constatés avec l'étendue (différence entre le prix maximum pratiqué et le minimum).

Dans les restaurants, les tarifs des repas varient peu selon qu'on soit à Abidjan ou à l'intérieur. Ils vont généralement de 300 francs à 7 000 francs par plat avec un tarif moyen par repas estimé à 1 500 francs au niveau national.

Les activités liées aux événements ne peuvent pas être calibrées dans des fourchettes de tarifs car elles dépendent des prestations souhaitées. Cependant, à titre d'indication elles peuvent aller **de 10 000 francs à plus de 3 millions par cérémonie**. Ces acteurs affirment couvrir autour de 26 cérémonies par mois en moyenne, sachant qu'ils peuvent cumuler plusieurs événements le même jour.

3.2.2. Indicateurs liés à la situation actuelle des PME du secteur

Tableau 5 : Situation actuelle des PME du secteur (situation après les mesures du Gouvernement)

Nombre de Groupe	Situation actuelle	Taille			Ensemble(*)
		ME(*)	*PE(*)*	*TPE(*)*	
Agence de voyage et de tourisme	**Fermée**	**8**	**16**	**16**	**40**
Etablissements d'hébergement	**Total**	**9**	**26**	**118**	**153**
	Fermée	*4*	*13*	*33*	*50*
	En activité	*5*	*13*	*85*	*103*
Etablissements de restauration	**Fermée**	**1**	**13**	**130**	**144**
Espaces évènementiels et Night-clubs	**Fermée**	**0**	**1**	**11**	**12**
Total		**18**	**56**	**275**	**349**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

(*) Données d'enquête

A l'analyse du *tableau n°5* relatif à la situation actuelle des PME du secteur, l'on se rend compte qu'elles ont toutes fermées (excepté les établissements d'hébergement) conformément aux mesures prises par le Gouvernement sommant les établissements de restauration, les bars, les nights-clubs et toutes activités évènementielles de suspendre toute activité.

Les fermetures des aéroports, l'interdiction de voyager et l'isolation de la ville d'Abidjan ont par ailleurs contraint les agences de tourisme à procéder à des fermetures de fait.

Graphique 7 : Situation actuelle des PME du secteur (en activité, fermé)

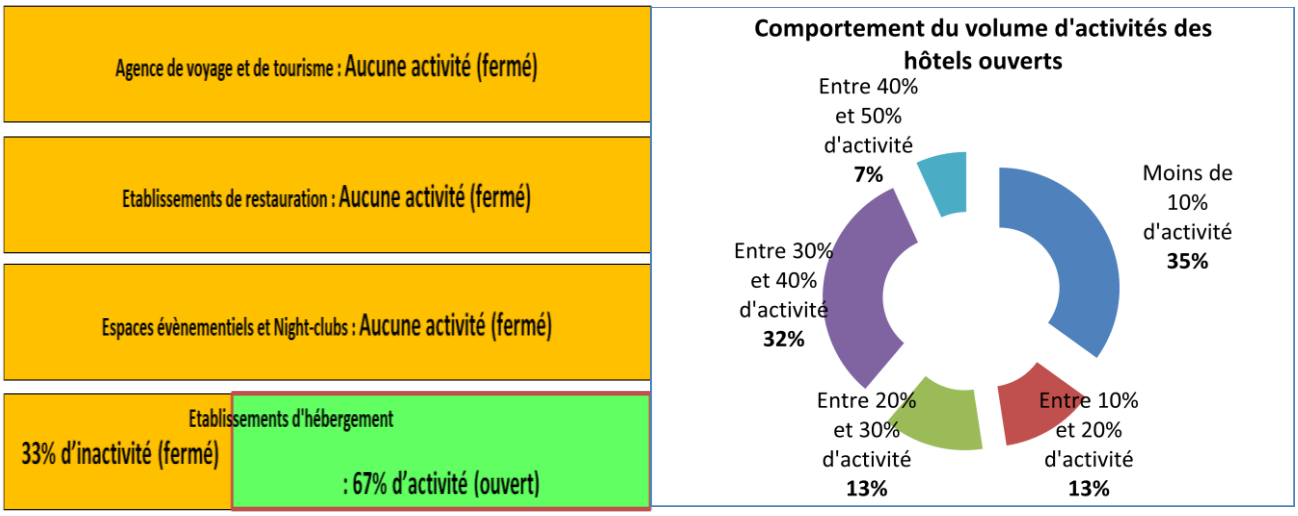

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Les établissements d'hébergement même si elles ne sont pas visées directement par ces mesures, elles le sont indirectement ce qui impacte négativement le taux d'occupation des chambres avec les charges qui demeurent fixes (entretien des locaux, loyers, …). Cette situation a amené 50 acteurs sur 153, soit le tiers à procéder à la fermeture de leurs locaux (66% sont des TPE). A contrario, 103 acteurs de l'hôtellerie sur les 153 continuent de fonctionner avec moins de 50% d'activité tel que détaillé dans le gra*phique n°7* ci-dessous.

Considérant l'effectif des hôtels restés ouverts, à l'état actuel de l'évolution de la pandémie à Coronavirus et la prudence qu'affichent les clients, plus du tiers (35%) réalisent moins de 10% Seulement 7% réalisent entre 40% et 50% de leur potentiel.

Toutes ces situations auront des incidences sur les chiffres d'affaires, les données comptables et financiers prévisionnels des PME qui sont présentées ci-les parties suivantes et justifiera en partie les besoins de financements dûs à la perte d'activités.

Toutes ces situations auront des incidences sur les chiffres d'affaires, les données comptables et financières prévisionnels des entreprises qui sont présentées ci-dessous. Cela justifiera en partie les besoins de financements dûs à la perte d'activités.

3.2.3. Chiffres comptables et taxes

Tableau 6 : Chiffres comptables par secteur d'activité au niveau national, estimation (en millions de F CFA)

Taille des PME	CAHT	Masse salariale	Impôts et Taxes	CNPS	TDT	Dépenses COVID-19
Données 2019 (estimation basée sur les données d'enquête)						
Ensemble	**235 937,6**	**55 311,7**	**12 794,4**	**4 958,4**	**1 169,1**	
Agence de voyage et de tourisme	70 330,3	17 939,1	3 840,0	1 877,8	361,2	
Etablissements d'hébergement	85 409,2	21 645,6	7 833,9	2 562,3	752,6	
Etablissements de restauration	73 338,3	14 762,7	1 040,0	439,7	55,2	
Espaces évènement. & Night-clubs	6 859,9	964,3	80,4	78,7		
Mars à juin 2019 (estimation basée sur les données d'enquête)						
Ensemble	**85 592,0**	**18 053,0**	**3 954,3**	**1 683,4**	**378,9**	
Agence de voyage et de tourisme	24 118,5	5 402,9	1 648,6	621,1	104,4	
Etablissements d'hébergement	29 036,8	7 548,9	1 952,0	888,4	256,9	
Etablissements de restauration	30 329,9	4 795,3	328,4	159,6	17,5	
Espaces évènement. & Night-clubs	2 106,7	305,9	25,2	14,2		
Mars à juin 2020 (estimation tenant compte de la capacité actuelle)						
Ensemble	**21 335,9**	**13 305,4**	**3 140,5**	**1 489,4**	**227,5**	**4 006,7**
Agence de voyage et de tourisme	7 211,7	4 575,0	1 298,3	555,9	58,8	2 385,5
Etablissements d'hébergement	9 180,1	4 994,7	1 588,1	747,6	147,3	941,9
Etablissements de restauration	4 288,2	3 578,1	237,7	184,9	21,3	623,6
Espaces évènement. & Night-clubs	655,9	157,6	16,4	1,0		55,7

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Partant des résultats de l'enquête, il ressort que globalement, le chiffre d'affaires de toutes les PME du secteur est estimé à 235,9 milliards en 2019.

Les établissemnts d'hébergement captent 45% de parts de marchés, les agences 32%, les restaurants 22% et les espaces évenementiels y compris les nights-clus 1%.

La masse salariale représente 23% du chiffre d'affaires en 2019, tandis que les impôts et taxes absorbent 6% et les charges sociales environs 2%.

Cependant, l'on remarque que pour la période particulièrement difficile dûe à la crise à Coronavirus (mars à juin 2020), les salaires absorbent et absorberont plus de la moitié du chiffre d'affaires.

La TDT évaluée à 1,17 milliards de francs CFA représente exactement 0,5% du CAHT.

Ces données désagrégéees par secteur d'activité figure dans le *tableau n°6* avec une analyse comparée vue dans le *graphique n°8* ci-dessous.

Graphique 8 : Chiffres comptables par secteur d'activité au niveau national, estimation

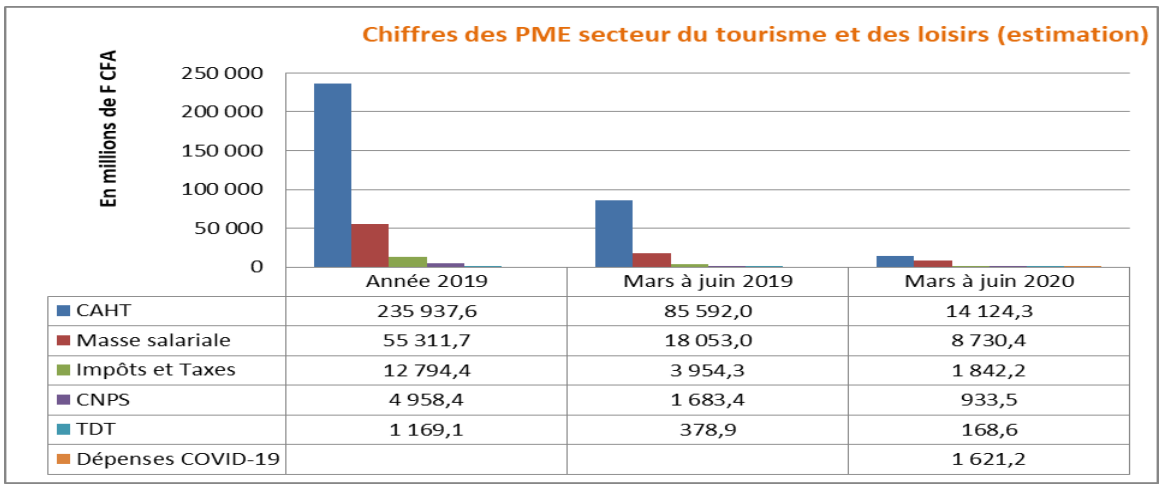

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

3.2.4. Chiffres liés aux crédits et dettes

Tableau 7 : Crédits et dettes du secteur au niveau national, estimation (en millions de F CFA)

Secteur d'activité / Taille des PME	Dette intérieure due par l'Etat à	Crédits bancaires à payer par l'entreprise	Intérêts bancaires à payer par l'entreprise	Garanties bancaires à payer par l'entreprise	Autres dettes
Agences de voyages	**8 713,1**	**17 847,9**	**1 631,5**	**8 069,5**	**8 106,9**
ME	2 145,9	12 266,9	1 083,6	9 503,3	4 781,4
PE	1 936,0	4 642,7	418,9	- 4 419,6	2 956,3
TPE	4 631,2	938,3	128,9	2 985,8	369,3
Ets d'hebergement	**760,6**	**5 373,9**	**531,9**	**492,5**	**3 527,5**
ME	435,4	965,3	170,6	326,5	1 245,3
PE	90,2	1 029,9	107,3	58,8	1 063,8
TPE	234,9	3 378,6	254,0	107,2	1 218,5
Ets de restauration	**2 454,7**	**1 945,5**	**167,2**	**373,3**	**1 908,6**
ME	2 318,6	299,5	37,5	25,0	383,5
PE	74,2	306,2	2,0	19,8	413,8
TPE	62,0	1 339,7	127,8	328,6	1 111,3
Espaces évènementi	**48,5**				**99,6**
PE	8,4				75,5
TPE	42,2				24,1
Ensemble	**11 976,9**	**25 167,2**	**2 330,6**	**8 935,3**	**13 642,7**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Il ressort des données d'enquête et de l'analyse du *tableau n°7* que 9**% des acteurs du secteur du Tourisme et des Loisirs ont une dette due par l'Etat** qui s'évalue **à environs 12 milliards de F CFA**. Le montant des crédits bancaires à payer par les PME du secteur s'élèvent à plus de 25 milliards et concerne 27% des PME du secteur.

Le montant des intérêts bancaires à payer par les PME concerne environs 17% des acteurs pour 2,3 milliards de francs CFA estimés.

Les garanties bancaires à payer par les PME du secteur quant à eux sont chiffrées à environs 9 milliards au niveau national. Il s'agit plus des agences de voyage (96%) et concerne les titre des cautions demandées par l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA). Pour les acteurs, cela concerne les garenties épargnes ou emprunts bancaires.

Les autres dettes consenties par les PME du secteur dans l'exercice de leurs activités concernent les factures impayées en attente (dettes fournisseurs, factures CIE/SODECI, impayés de salaires, remboursements de billets, …). Elles sont estimées à 13,6 milliards de francs CFA au niveau national, dont 8,1 milliards pour les agences de voyages et de tourisme.

3.3. Impact sur le plan économique

La fermeture totale ou partielle dans le secteur du Tourisme et des Loisirs a un impact très significatif sur le plan économique et social ; ce qui se traduit principalement par **la baisse de la demande sur le marché et la perte du volume d'activités.**

3.3.1. Perte de chiffre d'affaires

La demande par les consommateurs a fortement chuté dans le secteur et s'est accentué avec les dernières mesures d'isolement de la ville d'Abidjan des autres villes de l'intérieur.

Afin de mesurer la perte, les calculs sont basés sur les données réelles collectées sur l'échantillon représentatif du secteur du Tourisme et Loisirs en Côte d'Ivoire *(voir tableau n°8).*

Tableau 8 : Perte de chiffre d'affaires par secteur d'activité, variation mars à juin 2020 par rapport à 2019

Secteur d'activité	CAHT 2019(*)	CAHT(*) (Mars à juin 2019) = P1	CAHT(*) (Mars à juin 2020) = P2	Perte = Variation (P2-P1)/P1
Agence de voyage et de tourisme	4 255 992 830	1 459 517 734	436 409 056	**-70%**
Etablissements d'hébergement	6 016 395 351	2 045 411 023	646 663 103	**-68%**
Etablissements de restauration	2 963 993 279	1 225 795 631	173 310 757	**-86%**
Espaces évènementiels Night-clubs	162 685 000	49 960 700	15 556 000	**-69%**
Ensemble	**13 399 066 460**	**4 780 685 088**	**1 271 938 916**	**-73%**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

(*) Données d'enquête

Se basant sur les données réelles collectées, il ressort que **tous les acteurs du secteur sont fortement impactés (-73% de pertes de chiffre d'affaires global en fin juin 2020)**. Cette chute du secteur en Côte d'Ivoire est plus sévère que la perte de -45% à fin juin déclarée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), à l'issu des premières estimations sur le Secteur du Tourisme International.

Les données d'enquête précisent que **le plus grand choc** sera ressenti par les établissements de restauration **(-86% de pertes** de chiffre d'affaires jusqu'en fin juin 2020).

Les agences de voyage en forte expansion du volume d'activités au cours de ces dernières années connaîtront quant à elle une **récession de -70% au terme de référence.**

La perte des bars, night-clubs et les activités évènementielles tournera autour de -69% à fin juin 2020.

Les établissements d'hébergement quant à eux le ressentiront un peu moins (-68% de pertes à fin juin 2020) en raison de certaines (67%) restées ouvert avec une capacité de moins de 50%.

Tableau 9 : Perte de chiffre d'affaires selon la taille des PME, variation mars à juin 2020 par rapport à 2019

Taille	CAHT 2019	CAHT (Mars à juin 2019) = P1	CAHT (Mars à juin 2020) = P2	Perte = Variation (P2-P1)/P1
ME	5 861 087 277	1 957 719 234	479 739 941	-75%
PE	3 648 239 204	1 554 620 444	418 426 193	-73%
TPE	3 889 739 979	1 268 345 410	373 772 782	-71%
Ensemble	**13 399 066 460**	**4 780 685 088**	**1 271 938 916**	**-73%**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Le *tableau n°9* ci-dessus montre que l'impact est ressenti presque de la même manière dans chaque PME quel qu'en soit sa taille (TPE, ME, GE) : -75% de pertes chez les moyennes entreprises, 2 points en moins chez les petites et 4 points en moins chez les très petites entreprises.

Graphique 9 : Projection sur 1 an (jusqu'en fin mars 2021) des pertes de CAHT par secteur d'activité

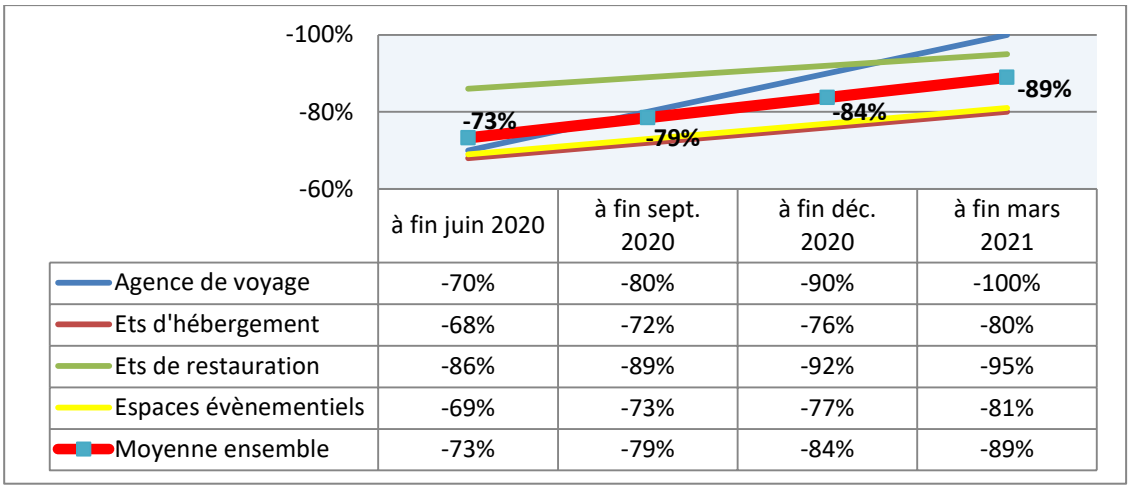

	à fin juin 2020	à fin sept. 2020	à fin déc. 2020	à fin mars 2021
Agence de voyage	-70%	-80%	-90%	-100%
Ets d'hébergement	-68%	-72%	-76%	-80%
Ets de restauration	-86%	-89%	-92%	-95%
Espaces évènementiels	-69%	-73%	-77%	-81%
Moyenne ensemble	-73%	-79%	-84%	-89%

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

L'analyse du *graphique n°9* permet d'avoir une idée de la conjecture de l'**évolution de la perte de chiffre d'affaires sur 1 an** sous l'hypothèse que la pandémie ne serait maîtrisée à fin juin 2020 comme prévu.

Selon les estimations de l'OCDE, le chiffre d'affaires du Secteur du Tourisme International devrait connaître une chute de -45% par rapport à l'année dernière à fin juin 2020 et de **-70% si la crise sanitaire s'étendait jusqu'à la fin septembre 2020**.

Pour rappel, la perte de marchés par les PME au niveau global est estimée en Côte d'Ivoire à -73% à fin juin 2020. Dans l'hypothèse de la continuité de la pandémie après fin juin 2020, la perte serait de **-79% à fin septembre 2020** (plus de 9 points en moins par rapport aux estimations de l'OCDE), de -84% à fin décembre 2020 et de – 89% à fin mars 2021.

Ainsi, **dans le secteur du Tourisme et Loisirs, une perte probable de -5 points est estimée par trimestre à partir de fin septembre où la perte serait de -79%**.

Prenant comme référence, la perte par secteur à fin juin 2020 *(voir graphique n°9)*, l'étude prévoit une perte de -10 points par trimestre chez les Agences de tourisme ; un recul de -4 points chez les établissements d'hébergement et les espaces événementiels et un repli de -3 points chez les restaurateurs.

3.3.2. Risque d'étranglement lié à l'impact sur le ratio de personnel

Le ratio de personnel ou **ratio de la masse salariale** ou encore **ratio de charges du personnel** s'obtient en rapportant la masse salariale au chiffre d'affaires.

C'est une donnée structurelle qui varie très peu d'une année à l'autre dans les branches d'activités de l'économie nationale et même dans les entreprises, sauf en cas de réforme ou de crise comme c'en le cas avec la pandémie à coronavirus.

Tableau 10 : Comparaison du Ratio de charges du personnel - période post-crise par rapport à la pré-crise- (valeurs en millions de F CFA)

Branche d'activité	Année 2019			Mars à juin 2019 (P0)			Mars à juin 2020 (P1)			Chute en points par rapport à P0
	Chiffre d'affaires	Masse salariale	Masse salariale / Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Masse salariale	Masse salariale / Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Masse salariale	Masse salariale / Chiffre d'affaires	
Ensemble	**235 937,6**	**55 311,7**	**23,4%**	**85 592,0**	**18 053,0**	**21,1%**	**21 335,9**	**13 305,4**	**62,4%**	**41,27**
Agences de tourisme	70 330,3	17 939,1	**25,5%**	24 118,5	5 402,9	**22,4%**	7 211,7	4 575,0	**63,4%**	**41,04**
Etablissements d'hebergement	85 409,2	21 645,6	**25,3%**	29 036,8	7 548,9	**26,0%**	9 180,1	4 994,7	**54,4%**	**28,41**
Etablissements de restauration	73 338,3	14 762,7	**20,1%**	30 329,9	4 795,3	**15,8%**	4 288,2	3 578,1	**83,4%**	**67,63**
Espaces évènementiels, Bars et Night-clubs	6 859,9	964,3	**14,1%**	2 106,7	305,9	**14,5%**	655,9	157,6	**24,0%**	**9,51**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Il ressort du *tableau n°10* ci-dessus et de l'analyse du *graphique n°10* ci-dessous un impact très significatif que le Covid-19 a sur le ratio de charges du personnel. En effet, ce ratio au niveau global qui était de 23,4% en 2019, et **21,1% de mars à juin 2019** est estimé à **62,4% pour la période de mars à juin 2020**, soit une augmentation de 41,27 points.

Graphique 10 : Analyse comparée du ratio de charges du personnel sur les périodes pré-crise et post-crise

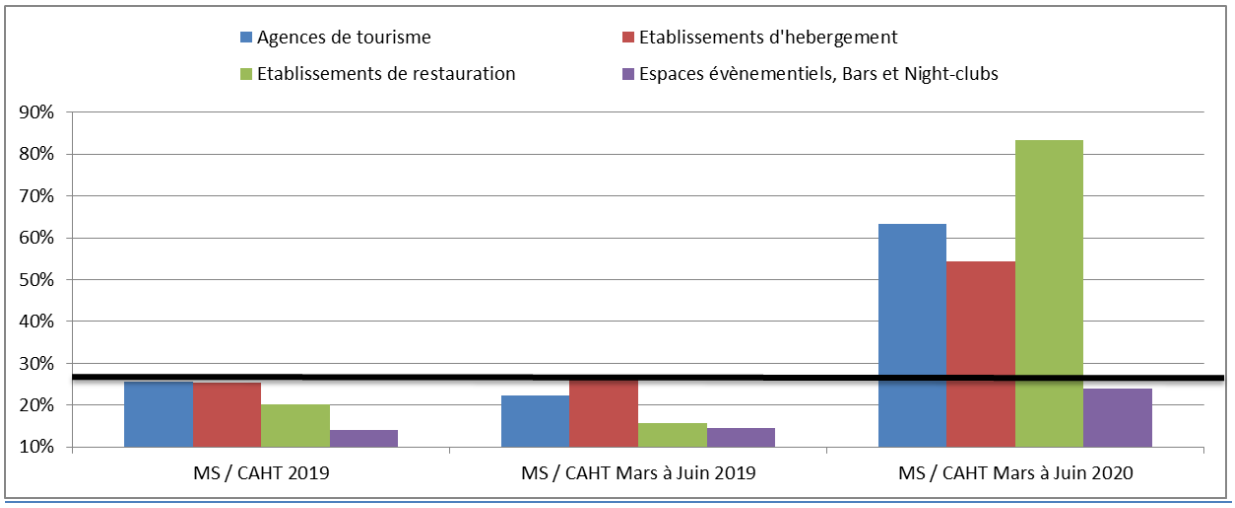

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Cette situation veut dire que, quand les entreprises maintiennent les employés en situation d'emploi tel que recommandé par l'Etat de Côte d'Ivoire, elles perdent plus de 41% de leur chiffre d'affaires au profit des employés. Ce qui représente **un risque d'étranglement** pour les PME. Car elles accumuleront des dettes liés aux salaires alors qu'elles doivent faire face ultérieurement à d'autres dettes fixes reportées (impôts et taxes, factures CIE/SODECI, etc.).

C'est une situation qui, si l'on n'y prend garde, favorisera la fermeture de plusieurs PME et surtout les TPE, accroitra les contentieux et fera reculer significativement le secteur de tourisme de proximité.

3.3.3. Risque lié à la mortalité des acteurs

Afin d'évaluer le risque lié au taux de mortalité des PME, une photographie de l'ancienneté dans l'activité (année de création) permet de tirer des conclusions.

De manière générale, des études antérieures sur le **cycle de vie des PME** indiquent que 6 PME sur 10 sont encore actives trois à quatre ans après leur création. C'est dire que 40% des PME meurent dans la **phase de l'amorçage** (entre la 1ere et la 4e année d'activité). C'est une période assez fragile pour les PME qui ne réalise pas encore de solides chiffres d'affaires alors qu'elles doivent supporter quelques charges d'exploitation, notamment les charges.

Par ailleurs, à l'analyse du *graphique n°11*, l'on enregistre 26% des PME du secteur qui ont moins de 4 années d'existence (et 9% ont au plus une année d'existence). La probabilité que ces entreprises ferment définitivement est très élevée si la crise va au-delà de fin juin car cela accumulera les déficits dus aux charges à supporter (salaires, loyers, factures, …). Selon l'étude, ce sont les espaces évènementiels, bars et boites de nuit qui sont les plus concernés (42%) suivi par les établissements d'hébergement (31%).

Graphique 11 : Tranche d'âge des PME du secteur (année de création)

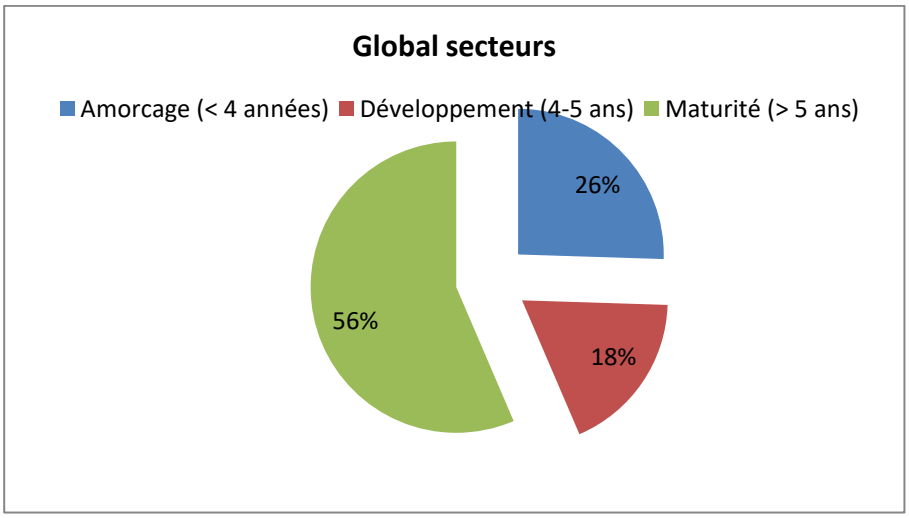

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Environs 18% des acteurs sont dans la **phase de développement** (dès la 4e année d'existence) où la probabilité de survivre aux crises n'est pas non plus négligeable malgré le portefeuille de clients que celles-ci ont pu avoir. Notons que cette crise sanitaire changera l'habitude des consommateurs qui seront méfiants quant aux activités touristiques et de loisirs sur au moins trois mois, après la reprise des activités. Il faut craindre la fermeture de quelques entreprises ayant entre 4 et 7 années d'expérience dans le métier. Les boites de nuit (42%) et les agences de tourisme (28%) sont ceux qui sont les plus représentées dans cette phase.

Graphique 12 : Situation des PME suivant l'âge (année de création) par secteur d'activité

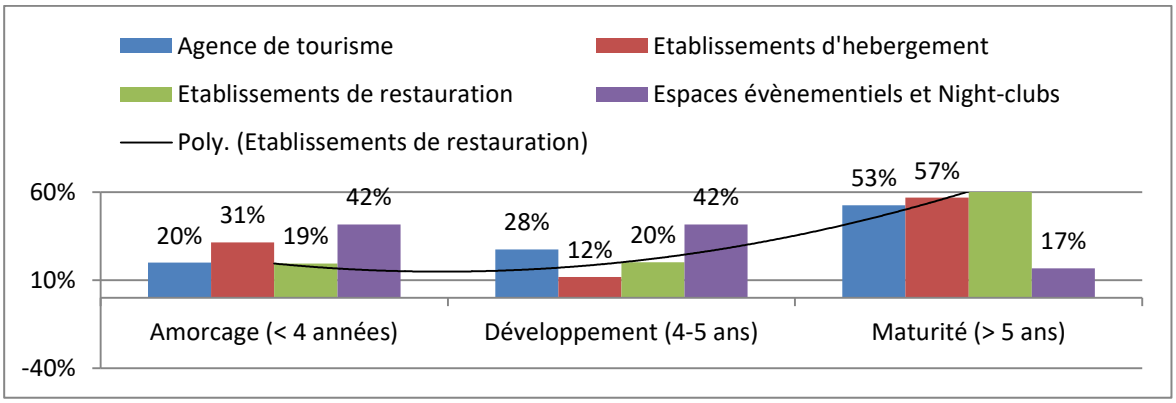

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Seules les PME arrivées à l'**étape de maturité** (plus de 7 années d'existence) avec des chiffres d'affaires supposés solide et l'endettement mesuré ont un très faible taux de mortalité. En dehors des acteurs de l'événementiel et boites de nuit, plus de la moitié des acteurs des autres sous-secteurs sont dans cette tranche (avec 63% des PME localisées à l'intérieur) ce qui n'exclut pas le risque de fermeture administrative ou de fait nul.

3.4. Impact au niveau social

3.4.1. Salariés impactés et risque d'augmentation du taux de chômage

Tableau 11 : Variation du niveau de salaires, variation mars à juin 2020 par rapport à 2019

Taille	Salaires payés (Année 2019) (*)	P1=Salaires payés (Mars à juin 2019) (*)	P2=Salaires actuels projetés (Mars à juin 2020) (*)	Variation du niveau des salaires =(P2-P1)/P1
ME	1 363 761 031	434 940 022	311 706 531	-28%
PE	878 151 265	294 233 694	200 720 140	-32%
TPE	987 927 924	330 598 737	264 611 565	-20%
Ensemble	**3 229 840 220**	**1 059 772 453**	**777 038 236**	**-27%**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

(*) Données d'enquête

Le Gouvernement ivoirien, à travers les mesures prises a demandé aux entreprises de **maintenir les travailleurs en situation d'emploi et de préserver l'outil de production.** Cette mesure devrait certainement être un critère pour bénéficier de l'appui financier dans le cadre de la préservation, puis de la relance économique des activités. En effet, l'objectif de l'Etat est d'amoindrir l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale sur les ménages.

C'est dans ce contexte que les entreprises ont évalué le niveau de salaires en maintenant leurs employés et la masse salariale, à l'exception de certaines qui ont déjà engagé un chômage technique. Ce qui engendrera forcément des gaps ou déficits. Malgré cette situation, l'on note un recul de la masse salariales à hauteur de -27% dans l'ensemble (-32% de gain chez les PE).

Ainsi, l'impact sur le gain des travailleurs est constaté certainement à cause des problèmes de trésorerie de la plupart des PME qui ne peuvent pas supporter la totalité des charges de personnel en situation d'inactivité. C'est une situation qui accumule donc les dettes (en partie justifié par les autres dettes, voir *tableau n°7*).

Si le soutien du Gouvernement tarde ou encore le paiement de la dette intérieure ne se fait pas avec diligence, cela risque de créer un chômage partiel à cause des difficultés.

3.4.2. Effets indirects liés à la perte d'emplois directs

L'impact sur le niveau de salaires qui recule dû aux problèmes de trésorerie et de chômage partiels (-27% de chute) malgré le maintien en situation d'emploi demandé par le Gouvernement impacte indirectement les ménages, détériore la qualité de vie desdits ménages et des familles.

Ce, alors que les ménages doivent faire face aux dépenses exceptionnelles liées au Covid-19 (gel hydroalcoolique, cache-nez, savons, …), aux charges locatives (malgré la souplesse des propriétaires envers les locataires demandés par l'Etat) et à la cherté de la vie due à la spéculation des commerçants véreux sur certains biens de consommation et produits de base malgré la répression des agents du Ministère du Commerce.

3.5. Impact sur le rendement fiscal et des collectivités

3.5.1. Amoindrissement de l'assiette fiscale

En guise de mesures de soutien aux entreprises, à court terme, pour maintenir l'activité économique, soulager la trésorerie et préserver l'emploi, le Gouvernement a pris plusieurs mesures tendant à reporter les paiements d'impôts et taxes forfaitaires, annuler certains impôts et taxes, suspendre les contrôles fiscaux, annuler les pénalités, réduire la patente transport, rembourser précipitamment les crédits de TVA et faire face à la dette intérieur de retard sur une période de trois (3) mois.

Tableau 12 : Variation des recettes fiscales du secteur, variation mars à juin 2020 par rapport à 2019

Taille	Recettes fiscales (Année 2019) (*)	P1=Recettes fiscales (Mars à juin 2019) (*)	P2=Recettes fiscales (Mars à juin 2020) (*)	Variation des Recettes fiscales = (P2-P1)/P1
ME	493 673 618	123 076 381	94 546 921	-23%
PE	185 254 783	77 298 551	58 006 061	-25%
TPE	149 224 202	50 766 634	47 879 829	-6%
Ensemble	**828 152 603**	**251 141 566**	**200 432 811**	**-20%**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

(*) Données d'enquête

Selon le *tableau n°12* issu des données réelles, il est projeté une perte de recettes fiscales de -20% dans le secteur du Tourisme et des Loisirs pour l'année 2020 étant attendu que la plupart ont payé les premières tranches.

3.5.2. Risque d'accroissement de la fraude fiscale

Le report des paiements et l'accumulation des charges impayées (dettes) des entreprises à la reprise de l'activité (impôts et taxes reportées pour être payées dans 3 mois, factures fournisseurs, factures CIE/SODECI, charges locatives, salaires impayés, …) risque de favoriser la fraude fiscale.

3.5.3. Risque de baisse des recettes des collectivités territoriales

Un peu plus des 2/3 des PME du secteur (68%) sont localisées à l'intérieur du pays et par ailleurs 35% des acteurs (un peu plus du tiers) acquittent des taxes communales (donc informelles).

Au regard des mesures prises par le gouvernement, particulièrement pour les petits commerçants et artisans (les maquis, les restaurants, les boites de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles), il a été décidé du report de trois mois, du paiement des taxes forfaitaires. Cependant, avec l'inactivité, plusieurs TPE informelles fermeront définitivement ce qui constituera une perte en recettes pour les collectivités.

3.6. Besoin de financements

Il faut d'abord faire remarquer que 4% des acteurs du secteur du Tourisme **n'ont pas demandé de financement** car ils révèlent qu'ils ne croient pas à une telle action de la part de l'Etat ivoirien.

Prenant en compte le besoin de financement des opérateurs du secteur, l'extrapolation au niveau national donne les résultats consignés dans le *tableau n°13* ci-dessous.

Tableau 13 : Besoins de financements des PME du secteur Tourisme et Loisirs au niveau national

Secteur d'activité	Taille			Ensemble
	ME	PE	TPE	
Agences de tourisme	7 690 645 256	3 162 790 510	1 924 026 000	12 777 461 766
Etablissements d'hébergement	5 003 823 529	5 263 728 785	7 555 649 172	17 823 201 486
Etablissements de restauration	431 666 667	1 011 333 333	4 447 965 915	5 890 965 915
Espaces événen. et Night-clubs		77 765 043	462 702 006	540 467 049
Ensemble	**13 126 135 452**	**9 515 617 671**	**14 390 343 092**	**37 032 096 215**

Source : FNIH-CI / Enquête d'impact du Covid-19 sur les PME-Tourisme & Loisirs

Au titre des dispositions de **préservation de l'outil de production** et **de l'emploi** prise par le Gouvernement ivoirien, l'on note :

- la mise en place d'un fonds de soutien aux PME pour un montant de 150 milliards de FCFA ;
- la mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du **secteur informel** touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement.

Les besoins de toutes les PME du Secteurs du Tourisme et Loisirs sont estimés à **37 milliards de Francs CFA.**

Les agences de voyage (12,78 milliards), les établissements d'hébergement (17,82 milliards), les établissements de restauration (5,89 milliards) et les espaces événementiels et de loisirs (540,47 milliards).

Tenant compte de la taille, les besoins des moyennes entreprises du secteur s'estiment à 13,13 milliards, les petites (9,51 milliards) et **les très petites entreprises,** qui du reste demeurent les plus nombreuses (**78,8% des PME du secteur**) et fragiles (taux de mortalité très élevé suite aux chocs) demandent **14,39 milliards** pour relancer leurs activités, ce qui permettra à l'économie d'avoir un regain.

4. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Constats et impacts significatifs

- **Perte de -73% de chiffre d'affaires dans le secteur du Tourisme et Loisirs**

La fermeture totale ou partielle dans le secteur de l'Hôtellerie et du Tourisme a un impact très significatif sur le plan économique et social ; ce qui se traduit principalement la baisse -73% de pertes de chiffre d'affaires global en fin juin 2020. Le plus grand choc sera ressenti par les établissements de restauration (-86% de pertes de chiffre d'affaires jusqu'en fin juin 2020). Les agences de voyage en forte expansion du volume d'activités au cours de ces dernières années connaîtront quant à elle une récession de -70% au terme de référence. La perte des night-clubs, des bars et des espaces évènementiels tournera autour de -69% à fin juin 2020.

- **Perte de plus de 41% du chiffre d'affaires actuel pour supporter le maintien en activité des employés : Risque d'étranglement lié à l'impact sur le ratio de personnel**

Le ratio de personnel (masse salariale rapportée au chiffre d'affaires) au niveau global qui était de 23,4% en 2019, et 21,1% de mars à juin 2019 est estimé à 62,4% pour la période de mars à juin 2020, soit une augmentation de 41,27 points. Cette situation veut dire que, quand les entreprises maintiennent les employés en situation d'emploi tel que recommandé par l'Etat de Côte d'Ivoire, elles perdent plus de 41% de leur chiffre d'affaires au profit des employés ce qui représente un risque d'étranglement pour les PME. Car elles accumuleront des dettes liés aux salaires alors qu'elles doivent faire face ultérieurement à d'autres dettes fixes reportées (impôts et taxes, factures CIE/SODECI, etc.). C'est une situation qui, si l'on n'y prend garde, favorisera la fermeture de plusieurs PME et surtout les TPE, accroitra les contentieux et fera reculer significativement le secteur de tourisme de proximité.

- **Baisse du niveau de revenu réel des employés de -27% dû à un problème de trésorerie des entreprises qui payeront progressivement ces dettes, voire à la reprise des activités**

Le maintien des employés sans des recettes conséquebtes, crée un déséquilibre de trésorerie qui fera que les entreprises ne pourront pas payer intégralement les salaires des employés au fur et à mesure dans le temps. L'impact est de -27%, ce qui veut dire que les PME du secteur payent autour de 73% des salaires et reportent les 27% dans le poste des dettes à payer aux employés à la reprise. C'est une situation qui accumule donc les dettes des entreprises, réduit le pouvoir d'achat des employés et indirectement agit sur la qualité de vie des ménages et des familles par la réduction du panier de la ménagère.

- **Plus 86% des PME du secteur relevant uniquement de la taxe communale (informels au sens de notre étude) réalisent plus de 5 millions de chiffre d'affaires (acteurs mal classés)**

Plus de 86% au niveau des données d'enquête et de manière générale, entre 50% et 70% des PME du secteur réalisent plus de 5 millions de chiffres d'affaires et sont encore à la taxe communale uniquement, ce qui représente une perte non négligeable pour la DGI. Ce facteur est plus significatif dans le sous-secteur des restaurants et maquis (86%), suivi de très loin par les espaces événementiels (8%) et les établissemnts d'hebergement (6%). Les Agences de tourisme ne sont pas concernées par ce phénomène.

- **Tous les acteurs du secteur du Tourisme et Loisirs ont effectivement arrêté leurs activités suite aux mesures du gouvernement à l'exception des établissements d'hébergement où 33% continuent d'exercer avec moins de 50% de capacité technique**

- **La majorité des PME méconnaissent les normes et référentiels de métier et de productivité du secteur (Code du Tourisme, CGI, LPF, …)**

- **Plusieurs PME exercent de manière informelle sans DFE et beaucoup de ceux qui ont entamée ont abandonné le processus de formalisation (RCCM, CC, CNPS)**

- **Il y a un déficit de capacité technique et managériale des acteurs du secteur ;**

- **Il y'a une insuffisance de traçabilité comptable et financière, surtout au niveau des TPE ;**

- **Nombreux ont été les entreprises qui ont indiqué ne pas croire à un soutien de l'Etat ;**

- **De nombreux établissements n'ont pas terminé le processus de leur formalisation (RCCM, CC, CNPS).**

4.2. Recommandations prioritaires

- **Procéder à un reclassement des entreprises mal classés au regard du CAHT 2019 réalisé suivant le CGI**

Un reclassement de ces entreprises au regard de la classification des régimes est nécessaire pour les services d'assiettes des impôts et pourrait constituer un avantage pour les acteurs, qui du reste méconnaissent le Code général des impôts (CGI) et le Livre des procédures fiscales (LPF) et les avantages liés. De manière pratique :

- Reclasser, de la taxe communale à l'Impôt Synthétique (IS) toutes les PME dont le CAHT 2019 est supérieur à 5 millions et inférieur à 50 millions ***(Article 72 du CGI)*** ;

- Reclasser, de la taxe communale ou de l'Impôt Synthétique (IS) au Réel Simplifié d'Imposition (RSI) toutes les PME dont le CAHT est compris entre 50 et 150 millions ***(Article 45 du CGI)*** ;

- Reclasser, de l'Impôt Synthétique ou du Réel Simplifié d'Imposition au Rél Normal, toutes les PME dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions et inférieur à 1 milliard ***(Article 34 du CGI)***.

- **Octroyer avec diligence les soutiens financiers en prenant en compte les besoins de financements afin de soulager les PME et amoindrir les impacts ressentis**

Les différentes pertes des opérateurs (-73% de chiffre d'affaires à fin juin, -41% du chiffre d'affaires pour maintenir les emplois), l'accumulation des dettes liées à l'inactivité (loyers, factures, dettes fournisseurs) et l'incertitude sur la reprise des activités (-79% de perte de chiffre d'affaires à fin septembre 2020, de -84% à fin décembre 2020 et de - 89% à fin mars 2021 projeté dans l'hypothèse de la continuité de la pandémie après fin juin 2020) risquent d'accélérer la fermeture définitive de plusieurs PME, surtout si le financement tarde et que la reprise des activités ne se fait pas en juillet 2020.

- **Aménager, de manière pragmatique et efficiente, l'opérationnalisation des mesures liées au covid-19. Ce, afin de ne pas prolonger la fermeture de certains établissements de tourisme et de loisirs ;**

- **Favoriser la mise en œuvre d'une convention avec l'Agence Emploi Jeunes, liée à l'axe 4 du PS Gouv ; lors du soutien de l'Etat aux PME du secteur ;**

- **Procéder à une collecte de données secondaires auprès des collectivités territoriales des acteurs du secteur pour disposer d'une base de données exhaustive et fiable pouvant permettre de rehausser le niveau de l'assiette fiscale ;**

- **Initier un plan de formation des gérants, tenanciers et propriétaires des établissements d'hébergement, de restauration et de boites de nuit en matière de normes et référentiels de métier (Code du Tourisme, CGI, LPF, …), de gestion et de culture managériale la professionnalisation et le développement de leurs activités. Ce qui pourra permettre de booster l'économie nationale ;**

- **Favoriser la mise en œuvre des stratégies liées à la bancarisation des PME et à l'inclusion financière, lors du soutien de l'Etat aux PME du secteur ;**

- **Coupler, si possible, la formalisation totale (identifiant unique, statut de l'entreprenant, CNPS, etc.) des entreprises lors du soutien de l'Etat aux PME du secteur.**

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude que vient de réaliser la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNH-CI), appui l'appui technique d'Experts et l'aval du Ministère du Tourisme et des Loisirs constitue un véritable outil d'informations et d'aide à la décision stratégique.

Après avoir dressé le profil des acteurs et l'état des lieux liés aux activités des acteurs, la situation d'emploi, des dettes et des besoins de financements au niveau national, elle a évalué les pertes, les gaps, les tendances et pris le soin de faire ressortir les principaux impacts négatifs actuels et anticipés de la pandémie à Coronavirus sur le secteur.

Les risques liés à la mortalité des PME du secteur, la perte d'emplois et les goulots d'étranglements dus à l'accumulation des dettes constituent des facteurs, tant endogènes qu'exogènes, qui pourraient freiner voire faire reculer le secteur d'au moins une décennie si les propositions formulées ne sont pas prises en compte.

En outre, la disponibilité de la base de données d'enquête portant sur 349 PME d'Abidjan et de l'intérieur de toutes les tailles et tous les sous-secteurs d'activités, pourrait permettre de réaliser plusieurs études et analyses situationnelles pour le développement du secteur.

Ainsi, certaines perspectives (prochaines étapes) peuvent être énumérées, notamment :

- Continuer la collecte des données, auprès des opérateurs économiques (PME) du secteur, afin de disposer d'une base de sondage plus large ;
- Collecter les données secondaires auprès de toutes collectivités territoriales afin de disposer d'une base de sondage plus large ;
- Etudier et mettre en œuvre un projet de digitalisation, au profit des PME du secteur, devant aussi permettre de à payer aisément les impôts en ligne ;
- Etudier et mettre en œuvre un projet pour l'analyse des données des collectivités territoriales dans le but de mieux encadrer les opérateurs économiques au profit de tous ;
- Etudier et mettre en œuvre un projet Exploitations des données pour des projets liés à l'assistance et à la professionnalisation des PME du secteur.

ANNEXES

Annexe 1 : Chiffres et indicateurs clés de l'étude (selon la taille des PME)

Période de collecte: du 01 avril 2020 au 18 avril 2020 inclus

NB : les montants sont en FCFA

RUBRIQUES		T.P.E. (CA annuelle de 0 à 30 millions)		P.E. (CA annuelle de 30 millions à 150 millions)		M.E. (CA annuelle de 150 millions à 1 milliard)		ENSEMBLE
		Chiffre	%	Chiffre	%	Chiffre	%	
Nombre de PME		**5 439**	**78,8%**	**1 107**	**16,0%**	**356**	**5,2%**	**6 902**
Types d'établissements de tourisme	Agences de tourisme	188	28,4%	295	44,6%	178	26,9%	661
	Etablissements d'hébergement	1 640	75,5%	369	17,0%	163	7,5%	2 172
	Etablissements de restauration	3 147	88,3%	401	11,3%	15	0,4%	3 563
	Espaces évènementiels et de loisirs, Bars et Night-clubs	464	91,7%	42	8,3%	0	0,0%	506
Statut des PME	Formel (Impôts)	3 192	71,2%	938	20,9%	356	7,9%	4 486
	Informel (Taxes forfaitaires)	2 247	93,0%	169	7,0%	0	0,0%	2 416
Situation des entreprises	Fermées	3 764	77,3%	850	17,5%	257	5,3%	4 871
	Activités normales	0		0		0		0
	Fonctionnement avec moins de 50% d'activités	1 675	82,5%	257	12,7%	99	4,9%	2 031
Emplois (travailleurs)	**Nombre total d'employés**	**22 248**	**55,6%**	**9 513**	**23,8%**	**8 239**	**20,6%**	**40 000**
	Femmes	13 048	60,4%	4 827	22,3%	3 725	17,2%	21 600
	Hommes	9 200	50,0%	4 686	25,5%	4 514	24,5%	18 400
	Nombre moyen d'employés par entreprise	4		9		23		6
Chiffre d'Affaires	**Année 2019**	**68 492 526 551**	**29,0%**	**64 240 057 663**	**27,2%**	**103 205 015 786**	**43,7%**	**235 937 600 000**
	Du 01/03/2019 au 30/06/2019	22 708 088 555	26,5%	27 833 473 779	32,5%	35 050 437 666	41,0%	85 592 000 000
	Du 01/03/2020 au 30/06/2020	7 265 698 943	34,1%	5 511 369 501	25,8%	8 558 831 556	40,1%	21 335 900 000
	Total perte de CA sur les 4 mois	15 442 389 612	24,0%	22 322 104 278	34,7%	26 491 606 110	41,2%	64 256 100 000
	Perte moyenne de CA par entreprise	2 839 196		20 164 503		2 207 633 843		9 309 780
Salaires (en 2019)	**Total masse salariale**	**16 056 949 299**	**29,0%**	**15 060 027 725**	**27,2%**	**24 194 722 976**	**43,7%**	**55 311 700 000**
	Masse salariale moyenne annuelle par entreprise	721 726		1 583 100		2 936 609		1 382 793
	Salaire moyen mensuel par employé	60 144		131 925		244 717		115 233
Impôts (DGI) et Taxes forfait. (Mairies) en 2019	**Total impôts et taxes forfaitaires**	**2 305 413 426**	**18,0%**	**2 862 061 638**	**22,4%**	**7 626 924 935**	**59,6%**	**12 794 400 000**
	Impôts entreprises (DGI)	2 126 361 912	16,9%	2 850 443 744	22,6%	7 626 924 935	60,5%	12 603 730 591
	Taxes forf. Entreprises (Mairies)	179 051 515	93,9%	11 617 894	6,1%	0	0,0%	190 669 409
	Impôts moyens par entreprise (DGI)	666 153		3 038 853		21 423 946		2 809 570
	Taxes forf. Moy. par entreprise	79 685		68 745				1 162 901 451
Total CNPS en 2019		920 182 318	18,6%	1 507 174 698	30,4%	2 531 042 984	51,0%	4 958 400 000
Total Taxe de Développement Touristique (TDT, en 2019)		100 555 722	8,6%	407 529 469	34,9%	661 014 809	56,5%	1 169 100 000
Total dépenses imprévues liées au COVID-19 (mars à juin 2020)		970 518 796	24,2%	2 210 459 405	55,2%	825 721 798	20,6%	4 006 700 000
Total de la dette intérieure due par l'Etat		4 970 171 149	41,5%	2 108 893 380	17,6%	4 897 796 079	40,9%	11 976 860 608
Total des crédits bancaires à payer		5 656 668 446	22,5%	5 978 835 396	23,8%	13 531 692 716	53,8%	25 167 196 558
Total des intérêts bancaires à payer		510 685 162	21,9%	528 188 160	22,7%	1 291 717 809	55,4%	2 330 591 131
Total des garanties bancaires à payer		1 306 306 126	14,6%	3 741 197 998	41,9%	3 887 783 384	43,5%	8 935 287 508
Total des autres dettes (fournisseurs, etc.)		2 723 169 221	20,0%	4 509 320 805	33,1%	6 410 171 768	47,0%	13 642 661 795
Total des besoins en financements pour le maintien de l'outil de production, diverses charges, la relance et le développement		**14 390 343 092**	**38,9%**	**9 515 617 671**	**25,7%**	**13 126 135 452**	**35,4%**	**37 032 096 215**

Annexe 2 : Chiffres et indicateurs clés de l'étude (par secteur d'activité)

Période de collecte: du 01 avril 2020 au 18 avril 2020 inclus

NB : les montants sont en FCFA

RUBRIQUES		Agences de tourisme		Etablissements d'hébergement		Etablissements de restauration		Espaces évènementiels et de loisirs, Bars et Night-clubs		ENSEMBLE
		Chiffre	%	Chiffre	%	Chiffre	%	Chiffre	%	
Nombre de PME		**661**	**9,6%**	**2 172**	**31,5%**	**3 563**	**51,6%**	**506**	**7,3%**	**6 902**
Taille des PME	TPE (CA annuelle de 0 à 30 millions)	188	3,5%	1 640	30%	3 147	58%	464	8,5%	5 439
	PE (CA annuelle de 30 millions à 150 millions)	295	26,6%	369	33%	401	36%	42	3,8%	1 107
	M.E (CA annuelle de 150 millions à 1 milliard)	178	50,0%	163	46%	15	4%	0	0,0%	356
Statut des PME	Formel (Impôts)	661	14,7%	1 518	34%	2 248		59	1,3%	4 486
	Informel (Taxes forfaitaires)	0	0,0%	654	27%	1 315		447	18,5%	2 416
Situation des entreprises	Fermées	661	10,6%	1 520	24%	3 563	57%	506	8,1%	6 250
	Activités normales	0		0		0		0		0
	Fonctionnement avec moins de 50% d'activités	0	0,0%	652	100,0%	0	0%	0	0,0%	652
Emplois (travailleurs)	**Nombre total d'employés**	**3 994**	**10,0%**	**21 478**	**53,7%**	**13 946**		**582**	**1,5%**	**40 000**
	Femmes	2 380	11,0%	9 661	44,7%	9 226		333	1,5%	21 600
	Hommes	1 614	8,8%	11 817	64,2%	4 720		249	1,4%	18 400
	Nombre moyen d'employés par entreprise	6		10		4		1		6
Chiffre d'Affaires	**Année 2019**	**70 330 300 000**	**29,8%**	**85 409 200 000**	**36,2%**	**73 338 300 000**	**31,1%**	**6 859 800 000**	**2,9%**	**235 937 600 000**
	Du 01/03/2019 au 30/06/2019	24 118 500 000	28,2%	29 036 800 000	33,9%	30 329 900 000	35,4%	2 106 800 000	2,5%	85 592 000 000
	Du 01/03/2020 au 30/06/2020	7 211 700 000	33,8%	9 180 100 000	43,0%	4 288 200 000	20,1%	655 900 000	3,1%	21 335 900 000
	Total perte de CA sur les 4 mois	16 906 800 000	26,3%	19 856 700 000	30,9%	26 041 700 000	40,5%	1 450 900 000	2,3%	64 256 100 000
	Perte moyenne de CA par entreprise	25 577 610		9 142 127		7 308 925		2 867 391		9 309 780
Salaires (en 2019)	**Total masse salariale**	**17 939 100 000**	**32,4%**	**21 645 600 000**	**39,1%**	**14 762 700 000**		**964 300 000**	**1,7%**	**55 311 700 000**
	Masse salariale moyenne annuelle par entreprise	4 491 512	324,8%	1 007 803	72,9%	1 058 562		1 656 873	119,8%	1 382 793
	Salaire moyen mensuel par employé	374 293	324,8%	83 984	72,9%	88 213		138 073	119,8%	115 233
Impôts (DGI) et Taxes forfait. (Mairies), en 2019	**Total impôts et taxes forfaitaires**	**3 840 000 000**	**30,0%**	**7 833 900 000**	**61,2%**	**1 040 000 000**	**8,1%**	**80 500 000**	**0,6%**	**12 794 400 000**
	Impôts entreprises (DGI)	3 840 000 000	30,5%	7 826 159 887	62,1%	867 498 999	6,9%	70 071 705	0,6%	12 603 730 591
	Taxes forf. Entreprises (Mairies)	0	0,0%	7 740 113	4,1%	172 501 001	90,5%	10 428 295	5,5%	190 669 409
	Impôts moyens par entreprise (DGI)	5 809 380		5 155 573		385 898		1 187 656		2 809 570
	Taxes forf. Moy. par entreprise			11 835		131 179		23 330		78 919
Total CNPS en 2019		1 877 800 000	37,9%	2 562 300 000	51,7%	439 700 000	8,9%	78 700 000	1,6%	4 958 400 000
Total Taxe de Développement Touristique (TDT, en 2019)		361 200 000	30,9%	752 600 000	64,4%	55 200 000	4,7%	0	0,0%	1 169 100 000
Total dépenses imprévues liées au COVID-19 (mars à juin 2020)		2 385 500 000	59,5%	941 900 000	23,5%	623 600 000	15,6%	55 700 000	1,4%	4 006 700 000
Total de la dette intérieure due par l'Etat		8 713 078 197	72,7%	760 553 482	6,4%	2 454 737 263	20,5%	48 491 667	0,4%	11 976 860 608
Total des crédits bancaires à payer		17 847 866 246	70,9%	5 373 863 056	21,4%	1 945 467 256	7,7%	0	0,0%	25 167 196 558
Total des intérêts bancaires à payer		1 631 467 608	70,0%	531 890 035	22,8%	167 233 488	7,2%	0	0,0%	2 330 591 131
Total des garanties bancaires à payer		8 069 454 020	90,3%	492 488 295	5,5%	373 345 194	4,2%	0	0,0%	8 935 287 508
Total des autres dettes (fournisseurs, etc.)		8 106 927 800	59,4%	3 527 548 621	25,9%	1 908 587 707	14,0%	99 597 667	0,7%	13 642 661 795
Total des besoins en financements pour le maintien de l'outil de production, diverses charges, la relance et le développement		**12 777 461 766**	**34,5%**	**17 823 201 486**	**48,1%**	**5 890 965 915**	**15,9%**	**540 467 048**	**1,5%**	**37 032 096 215**

Annexe 3 : Questionnaire de l'étude

*FNIH-CI * APV Côte d'Ivoire * RUPACI* *Avril 2020*

Tourisme et Loisirs : Formulaire d'enquête lié à la pandémie du Coronavirus

Date de collecte : ……..…… 2020 N° du questionnaire : ……. (Ne rien écrire ici)

OBJECTIF

Le Secteur Privé du Tourisme et des Loisirs souhaite mesurer l'impact de la pandémie du Coronavirus sur les activités économiques de ses membres, tout en évaluant les mesures potentielles de soutien aux différentes entreprises.

1. IDENTIFICATION

Nom de la structure **:**……. Sigle :…….....

Situation géographique **:** ……..…….. Adresse postale :…….

Année de création **:** …….Nature de la structure : SA:☐ ; SARL:☐ ; Autres, précisez : …….....

Tél / Cel:……...……. E-mail :……..……...

Nom et prénoms du Responsable :…… Titre :……..……

Registre de commerce n° :…… Compte contribuable n° :…… n° CNPS :……..

Régime fiscale **:** ……..……. Situation de l'entreprise : Fermée; ☐ Normale: ☐; Réduit à ……. %

Taille de l'entreprise (cochez): TPE (*CA annuelle de 0 et 30 millions)* ☐ ; PE *(CA annuelle de 30 millions à 150 millions)* ☐

ME *(CA annuelle de 150 millions et 1 milliard)* ☐ ; GE *(CA annuelle supérieur à 1 milliard)* ☐

Autres caractéristiques de l'entreprise : **CA =** Chiffre d'affaire annuel; **Nbre** = nombre; **H** = hommes; **F** = femmes

Nombre d'employés			Hôtels Et Résidences					Restaurants Et Maquis				Espaces Evénementiels, Bars, Night-Clubs et Assimilés			
			Nombre de		Tranche tarifaire des Chambres (FCFA)			Nbre moyen de Repas par jour	Tranche tarifaire des Repas (en FCFA)			Nbre moyen de cérémonies par mois	Tranche tarifaire des prestations (FCFA)		
H.	F.	**Total**	Chbres	Lits		**à**				**à**				**à**	

Agence de Tourisme : …….

2. CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERS

Désignation	Année 2019	Du 01/03/2019 au 30/06/2019	Du 01/03/2020 au 30/06/2020 (estimation)
Chiffre d'affaires (FCFA)			
Salaires (FCFA)			
Total Impôts (FCFA) ou Taxes forfaitaires			
Total CNPS (FCFA)			
Taxe de Développement Touristique (TDT) (FCFA)			
Dépenses exceptionnelles liées au COVID-19 (FCFA)			

3. DETTES ET CREDITS BANCAIRES

Désignation	Montant de la période du 01/03/2020 au 30/06/2020 (FCFA)	Observations
Total de la dette intérieure due par l'Etat à l'entreprise		
Total des crédits bancaires à payer par l'entreprise		
Total des intérêts bancaires à payer par l'entreprise		
Total des garanties bancaires à payer par l'entreprise		
Autres dettes		

4. BESOINS DE FINANCEMENTS (SOUTIEN FINANCIER POUR LE MAINTIEN ET LA RELANCE DES ACTIVITES)

Désignation	Montant souhaité (FCFA)	Justification
Besoins de financements, de l'entreprise		

5. AUTRES COMMENTAIRES

Signature et cachet

……

……

……

Elaboré par LOLO Diby C, Président de la FNIH-CI